

PLAN DE FORMATION

2025



**Centre Hospitalier
Guillaume Régnier**
Ensemble au service de la *santé mentale*

Identification : ENR-GRH-FOR-01	Date d'application : 2025	Version : 14 117 pages
------------------------------------	------------------------------	---------------------------

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
LE DROIT OPPOSABLE À LA FORMATION	3
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	4
Dispositions générales	4
Le plan de formation des établissements	5
Le DPC (développement professionnel continu)	5
LES ACTEURS DE LA FORMATION	6
Points de contact	7
LA CCFPC	8
Composition de la commission consultative de la formation professionnelle continue	8
Ses missions	9
Calendrier des commissions	10
Processus	11
Recueil des besoins	11
Mise en œuvre du plan de formation	11
Le plan de formation	11
Les formations intra – catégories	11
Les formations hors établissement	12
Logigramme d'une demande de formation	13
Modalités de constitution d'une demande de formation individuelle hors établissement	14
Formulaire de demande de prise en charge de formation hors établissement	15
Indemnisation des frais de déplacement induits par une formation	16
Textes de référence	17
Guide pratique : comment remplir votre formulaire ?	18
Formulaire État de frais de déplacement – service Formation Continue	19
Les demandes de financement de congé de formation professionnel à l'ANFH Bretagne	20
Les offres de formations ANH – offre régionale de formation	21
BUDGET DU PLAN DE FORMATION	22
Dotation des enveloppes budgétaires de Pôles	23
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	24 À 26
AXES INSTITUTIONNELS	27 À 104
• AXE 1 : FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES	
• AXE 2 : PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE	
• AXE 3 : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS	
• AXE 4 : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL	
• AXE 5 : MANAGEMENT – INSTITUTIONNEL	
• AXE 6 : FORMATIONS ET MISES À NIVEAU AUX PROFESSIONNELS	
• AXE 7 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES	105 À 111
• FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT	
• FORMATION AU DIPLÔME DE CADRE DE SANTÉ	
• FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER	
• FORMATION AU DIPLÔME D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE	
• FORMATION AU DIPLÔME D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET SOCIAL	

INTRODUCTION

Le plan de formation vise à accompagner la mise en œuvre du projet d'établissement par le biais de formations en lien notamment avec les axes du projet médical.

L'élaboration du plan de formation 2025 repose sur le recueil des besoins des agents retranscrits dans les entretiens de formation. Il a fait l'objet d'une consultation auprès des différentes parties prenantes que sont l'encadrement supérieur, le corps médical, les membres du CSE.

Le plan de formation ici présenté est un plan de transition. Une réflexion plus large est actuellement menée, au service d'une ambition, celle de garantir à toutes et tous un minimum de formations dans sa carrière. Pour y répondre, la mise en place du droit opposable à la formation est actuellement travaillée au sein de l'établissement. Compte-tenu de la difficulté à faire émerger ce sujet et les attentes liées à celui-ci, sa mise en œuvre effective est prévue pour 2026.

Il a été validé en CSE au mois de décembre 2024.

Le plan de formation 2025 est construit autour de **7 axes institutionnels** :

- 1. Formations réglementaires et obligatoires**
- 2. Psychiatrie et Santé Mentale**
- 3. Qualité et sécurité des soins**
- 4. Qualité de vie au travail et conditions de travail**
- 5. Management - Institutionnel**
- 6. Formations et mises à niveaux aux progiciels**
- 7. Nouvel axe : Transition écologique**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de gestion une enveloppe a été attribuée à chaque pôle afin de lui permettre de prioriser ses besoins en fonction des orientations du projet de pôle.

Le plan de formation a également pour objet de favoriser les parcours professionnels en leur offrant la possibilité d'accéder à des formations favorisant leur évolution professionnelle.

La mise en œuvre du plan de formation 2025 repose sur une mise en concurrence des prestataires **disposant, obligatoirement, d'un numéro d'agrément QUALIOPi depuis janvier 2022.**

En outre, afin de faciliter la traçabilité des formations, il est impossible de réaliser une action de formation par ordre de mission.

LE DROIT OPPOSABLE À LA FORMATION

L'accord collectif majoritaire signé entre l'établissement et la majorité des organisations syndicales (CGT et CFDT) le 19 décembre 2023 prévoit notamment l'expérimentation d'un droit opposable à la formation.

La définition de ce droit opposable repose sur les principes suivants qui doivent être appréciés cumulativement :

- Succession de deux demandes par l'agent d'une même formation lors de son entretien de formation,
- La formation demandée doit être une formation prioritaire identifiée comme telle dans le plan de formation de l'année concernée,
- La formation ne doit pas avoir été réalisée par l'agent demandeur.

Au bout des 2 demandes consécutives de cette formation prioritaire et de non-réalisation, l'agent peut formuler un recours.

Ce recours sera à réaliser pendant la même période que le recours pour l'entretien professionnel et sous les mêmes modalités. L'agent a 15 jours pour adresser son recours qui sera ensuite transmis à l'encadrement pour information et apporter des éléments de réponse.

Ce recours sera ensuite étudié en commission de formation. La commission de formation étudiera le dossier et apportera une réponse à l'agent. Deux réponses peuvent être apportées en fonction du recours :

- Soit un accord de l'établissement avec réservation d'une place à l'agent sur la formation demandée ou une équivalente,
- Soit un refus de l'établissement pouvant porter notamment sur le suivi par l'agent d'une formation équivalente ou si l'agent n'a pu être inscrit du fait de circonstances liées à sa situation personnelle (absences longues) /professionnelle (mobilité) ou à des circonstances externes au CHGR (formation annulée) durant les 2 ans.

Ce droit opposable à la formation ne peut être saisi que pour des formations prioritaires.

Ces formations prioritaires sont définies en fonction des besoins des acteurs de l'institution soit les agents, l'encadrement et la direction avec comme objectif de permettre à tout agent du CHGR d'avoir un socle de base de connaissances. La méthode de détermination des actions de formation prioritaires sera la suivante :

- Recueil des besoins de formation des agents transmis via l'entretien de formation,
- Formations nécessaires dans le cadre de la mise en place de projets institutionnels,
- Recueil des besoins de l'encadrement.

Ce socle de formations prioritaires comprendra également un axe relatif aux agents sans diplôme ou qualification. Le plan de formation 2026 sera ainsi resserré puisqu'il ne comprendra que les formations prioritaires.

L'échéance de mise en place de ce droit opposable est repoussée et sera proposée pour le 01/01/2026.

Le plan de formation 2025 est ainsi un plan de transition avant la mise en place du droit opposable à la formation.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le dispositif de formation continue repose sur le décret n°2008.824 du 21 août 2008 (Journal Officiel du 21 août 2008) relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie des agents de la fonction publique hospitalière.

La formation professionnelle tout au long de la vie comprend principalement les actions qui ont pour objet :

- 1 – de donner aux personnes sans qualification professionnelle accédant à un emploi, une formation professionnelle initiale théorique et pratique afin de les préparer à occuper cet emploi ;
- 2 – de garantir, de maintenir ou de parfaire les connaissances et la compétence des agents en vue d'assurer :
 - a) leur adaptation immédiate au poste de travail
 - b) leur adaptation à l'évolution prévisible des emplois
 - c) le développement de leurs connaissances ou compétences et l'acquisition de nouvelles connaissances ou compétences.
- 3 – de proposer aux agents des actions de préparation aux examens et concours et autres procédures de promotion interne ;
- 4 – de permettre aux agents de suivre des études favorisant la promotion professionnelle, débouchant sur les diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;
- 5 – de proposer aux agents des actions de conversion leur permettant d'accéder à des emplois exigeant une qualification nouvelle ou à de nouvelles activités professionnelles ;
- 6 – de permettre aux agents de parfaire leur formation en vue de réaliser des projets personnels et professionnels, grâce notamment aux congés de formation professionnelle ;
- 7 – de proposer aux agents un bilan de compétences. Ce bilan a pour objet de leur permettre d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- 8 – de préparer les agents à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification ayant vocation à être inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

LE PLAN DE FORMATION DES ÉTABLISSEMENTS

Le plan de formation est établi chaque année. Il détermine les actions de formation initiale et continue organisées par l'employeur ou à l'initiative de l'agent avec l'accord de l'employeur relevant des 1 – 2 – 3 – 4 et 5 points ci-dessus rappelés.

Sont également intégrés dans ce décret :

- ✓ Le Compte Personnel de Formation (C.P.F),
- ✓ Le Congé de Formation Professionnelle (C.F.P.),
- ✓ Les actions de formation en vue de la réalisation d'un bilan de compétences ou de la validation des acquis de l'expérience,
- ✓ Les périodes de professionnalisation.

Enfin, le décret n° 2008-824 du 21 août 2008 prévoit également que les agents bénéficient chaque année d'un **entretien de formation** avec leur supérieur hiérarchique visant à déterminer leurs besoins de formation.

L'entretien de formation est également un moment privilégié d'échange entre l'évaluateur et l'agent sur l'évaluation des besoins de formation de l'agent eu égard aux compétences attendues mentionnées dans le profil de poste.

LE DPC (DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

Introduit par l'article 59 de la loi HPST (loi du 2 juillet 2009) et mis en œuvre en 2013, le DPC est réformé par l'article 114 de la loi de modernisation de notre système de santé, votée le 26 janvier 2016 qui comporte un volet sur la formation continue.

Le décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé précise les modalités de mise en œuvre du DPC.

Le décret rappelle tout d'abord que le DPC est une **obligation** qui a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques.

Pour chaque profession ou spécialité, les conseils nationaux professionnels (CNP) proposent un parcours pluriannuel de DPC permettant aux professionnels de satisfaire à leur obligation. Ce parcours comportera des actions s'inscrivant dans le cadre des orientations pluriannuelles prioritaires fixées par arrêté. Ces orientations intégreront des orientations définies par profession ou par spécialité.

Dans ce cadre, chaque professionnel de santé doit justifier, sur une période de trois ans (et non plus annuellement), de son engagement dans une démarche de DPC comportant des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration de ses pratiques et de gestion des risques.

Un document de traçabilité électronique, strictement personnel, est mis à disposition de chaque professionnel sur le site internet de l'Agence nationale du DPC ; organisme gestionnaire du DPC (<https://www.agencedpc.fr/>). Ce document permet de conserver dans un dossier personnel unique les éléments attestant de l'engagement du professionnel de santé dans une démarche de DPC. Celui-ci est responsable de la mise à jour de ce document.

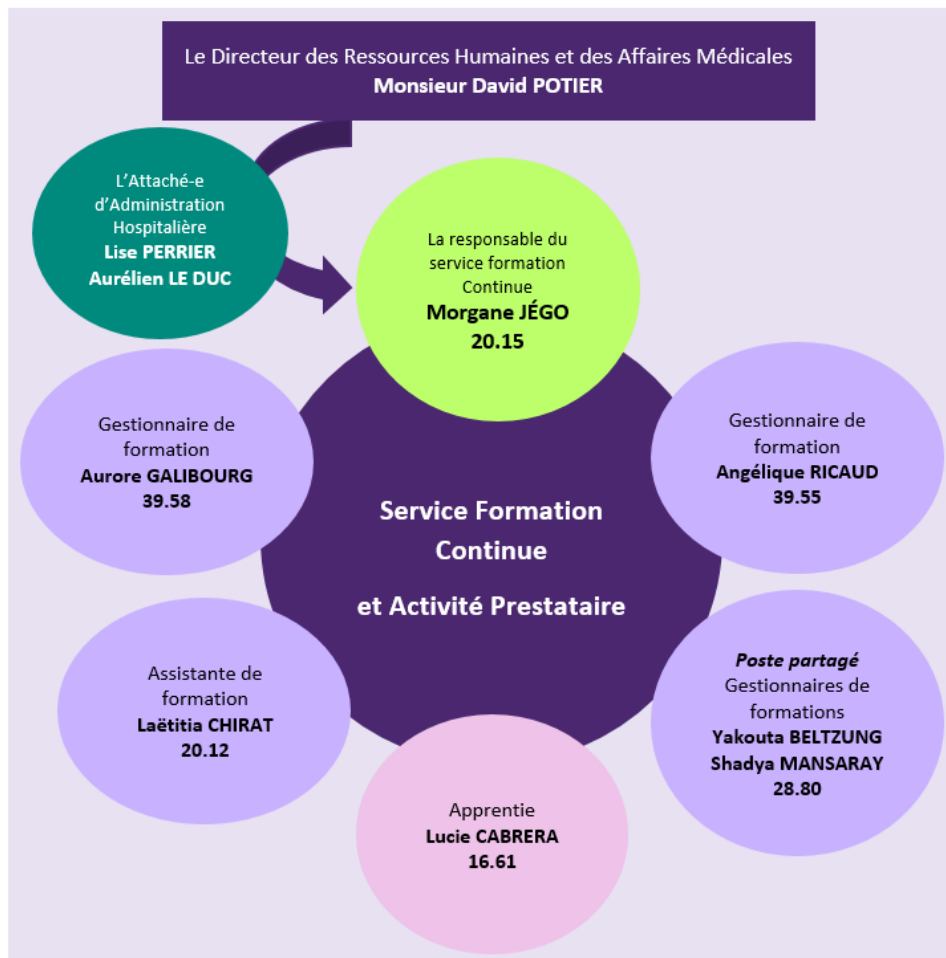
Le décret précise enfin que la première période triennale débute au 1^{er} janvier 2017.

LES ACTEURS DE LA FORMATION

LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE

Le service formation dépend :

- du Pôle Ressources Humaines – Direction des Affaires Médicales - Santé - Qualité de Vie au Travail (RHAF-QVT)



Le service formation est chargé :

- ✓ D'élaborer le plan pluriannuel de formation,
- ✓ De mettre en concurrence les prestataires,
- ✓ De mettre en œuvre les actions de formation en intra et de procéder à leurs évaluations,
- ✓ Du suivi des formations règlementaires,
- ✓ Du suivi des diplômes obtenus,
- ✓ D'accompagner les agents dans leur parcours professionnel,
- ✓ D'instruire et de suivre les dossiers individuels de formation,
- ✓ De gérer l'ensemble des crédits de la formation continue,
- ✓ D'informer la Commission consultative de formation continue,
- ✓ De la gestion des stagiaires non médicaux (dossier administratif, gratification).

VOUS VOULEZ OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande de renseignement, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse générique :

serviceformation@ch-guillaumeregnyier.fr

Les gestionnaires de formation :

- **Mme Angélique RICAUD** **39.55** a.constant@ch-guillaumeregnyier.fr
- **Mme Aurore GALIBOURG** **39.58** a.galibourg@ch-guillaumeregnyier.fr

Poste partagé :

- **Mme Yakouta BELTZUNG** **28.80** y.beltzung@ch-guillaumeregnyier.fr
- **Mme Shadya MANSARAY** **28.80** s.mansaray@ch-guillaumeregnyier.fr

L'Assistante de formation :

- **Mme Laëtitia CHIRAT** **20.12** l.chirat@ch-guillaumeregnyier.fr

La responsable de service :

- **Mme Morgane JÉGO** **20.15** m.jego@ch-guillaumeregnyier.fr

L'apprentie :

- **Mme Lucie CABRERA** **16.61** l.cabrera@ch-guillaumeregnyier.fr

VOUS CHERCHEZ UN CONTENU DE FORMATION

Le service Formation Continue propose :

- De consulter sur place les catalogues des organismes de formation,
- Des informations sur les journées de formations, les congrès, les journées d'étude...
- Le plan de formation est accessible sur Intranet.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Composition au 01/01/2025

COMPOSITION

- **Le Directeur Adjoint en charge des Ressources Humaines, des affaires médicales et de la recherche ou son représentant**
- **Un représentant médical désigné par la CME**
- **Le Directeur des Soins ou son représentant**
- **6 représentants du personnel titulaires** : À la suite de la proclamation des résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 par note de service n°2022-479, les organisations syndicales se répartissent les sièges de la manière suivante :
 - **CGT : 3 sièges**
 - **SUD : 2 sièges**
 - **CFDT : 1 siège**

Les professionnels du service Formation Continue ainsi que la responsable du service formation continue participent aux travaux de la commission formation continue et en assurent le secrétariat de séance.

PRÉSIDENCE

La Commission de Formation est présidée par le Directeur adjoint en charge des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Recherche ou par son représentant.

SES MISSIONS

Réunie en moyenne tous les trois mois, elle permet de suivre au plus près le déroulement du plan de formation.

Ses missions se déclinent de la façon suivante :

- Contribuer au processus de concertation et d'élaboration des plans annuels et pluriannuels de formation de l'établissement,
- Suivre la réalisation de ceux-ci,
- Examiner les projets d'actions de formation intra organisées par l'établissement et l'évaluation de leur réalisation,
- Examiner les projets d'actions de formation à caractère qualifiant / diplômant et ou de longue durée, les actions de formation en lien avec un projet personnel (hors temps de travail),
- Suivre la consommation des crédits affectés à la Formation Continue.

À cet effet, la Commission examine chaque année, avant leur présentation au Comité Social d'Établissement, le projet de plan de formation, ainsi que le bilan du plan de formation de l'année écoulée.

Elle joue le rôle également d'organe de recours lorsqu'une demande de formation d'adaptation à l'emploi a fait l'objet d'un refus (initial) après avis du chef de pôle ou du responsable de pôle.

CALENDRIER DES COMMISSIONS 2025

La Commission Consultative de la Formation Professionnelle Continue (CCFPC) a arrêté son calendrier des réunions pour 2024 comme suit :

- ✓ **Jeudi 06 février 2025**
- ✓ **Jeudi 03 avril 2025**
- ✓ **Jeudi 19 juin 2025**
- ✓ **Jeudi 09 octobre 2025**
- ✓ **Jeudi 27 novembre 2025**

Constitution d'une demande examinée en CCFPC :

- Formulaire de demande de formation extérieure,
- Lettre de motivation,
- Devis,
- Calendrier,
- Avis de l'encadrement supérieur et du Chef-fe de Pôle,
- Pour les dossiers CPF : uniquement l'avis de l'encadrement sur le temps (NS 2021-139 relative à la mise en place du CPF) et capture d'écran du compteur personnel de formation.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
et retourné à l'agent sous couvert de son encadrement.**

**Les demandes de formation à examiner
en Commission Consultative de la Formation Professionnelle
Continue doivent parvenir au service formation continue minimum
1 mois avant le début de la commission.**

LES PROCESSUS

RECUEIL DES BESOINS

Le recueil des besoins se fait sur la base des entretiens de formation réalisés chaque année.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION

Suite à **la loi HPST et au décret du 21 Août 2008** relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, la Direction des Ressources Humaines a mis en place un nouveau processus :

- ✓ De recueil des besoins des agents,
- ✓ D'élaboration du plan de formation,
- ✓ Des démarches d'inscriptions aux différentes formations.

Dans le cadre de la délégation de gestion, les pôles pourront orienter et prioriser les formations de leurs agents au regard de leur projet de pôle et dans les limites de leur budget attribué.

LE PLAN DE FORMATION

Il est mis à la disposition des agents au début de l'année sur INTRANET.

Une première partie présente les informations réglementaires et organisationnelles qui constituent la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Une seconde partie détaille les formations INTRA qui sont mises en place suite au recueil des besoins.

LES FORMATIONS INTRA

Elles se répartissent en 3 catégories :



Les formations des axes institutionnels qui répondent aux priorités du projet d'établissement,



Les formations réglementaires qui répondent à la réglementation,



Les formations entrant dans le champ **de l'activité prestataire** du CHGR.

LES FORMATIONS HORS ÉTABLISSEMENT

Un **formulaire de demande de prise en charge** et sa notice explicative sont distribués dans les pôles et disponible sur l'espace documentaire.

Cette demande est présentée au **chef de pôle** par l'**encadrement supérieur** qui priorisent les demandes au regard de leur projet de pôle et dans les limites de leur budget.

Les demandes doivent être transmises au Service Formation Continue sous un délai d'un mois.

Ce formulaire permet aussi d'effectuer les demandes de **formation individuelles** relevant des actions d'adaptation à l'emploi n'entrant pas dans les axes institutionnels ou du projet de pôle, les études promotionnelles, les préparations aux concours et examens et les actions de reconversion.

Pour toute question en lien avec une formation, chaque agent peut faire appel à deux interlocuteurs privilégiés :


- ✓ **Son cadre de proximité**
- ✓ **Le service formation continue**

Dans les pages suivantes, vous trouverez :

- Formulaire de demande de prise en charge de formation
- Guide pour remplir le formulaire de demande de formation de prise en charge de formation
- Indemnisation des frais de déplacement induits par une formation

LOGIGRAMME D'UNE DEMANDE DE FORMATION



 <p>Centre Hospitalier Guillaume Régnier Ensemble au service de la santé mentale</p>	Mode opératoire	MO-GRH-FOR-01
	MODALITÉS DE CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FORMATION INDIVIDUELLE HORS ÉTABLISSEMENT	Version 4
Diffusion Direction Qualité / Gestion des risques	<i>Pour application</i> : Ensemble du CHGR Personnel médical et non médical	1 ^{ère} version : Avril 2013
	<i>Pour information</i> : sans objet	Date d'application : Mars 2024
	<i>Lieux de diffusion</i> : Intranet	1 exemplaire

Rédaction : Décembre 2023	Vérification : Décembre 2023	Validation : Décembre 2023	Approbation : Décembre 2023
- Mme JÉGO : Responsable service Formation Continue - Mme CHIRAT : Assistante service Formation Continue	M. POTIER : Directeur DAM-DRH	M. POTIER : Directeur DAM-DRH	Direction Qualité / Gestion des Risques
<input type="checkbox"/> Création	<input type="checkbox"/> Révision non modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Révision modifiée	Date : Décembre 2023 Initiales :

L'AGENT DEMANDEUR


- Remplit le formulaire de demande de prise en charge qu'il trouvera dans son service ;
- Précise notamment l'intitulé, l'organisme, la date, le lieu et le coût pédagogique et l'estimation des frais de déplacement de la formation demandée ;
- **L'organisme doit obligatoirement être référencé QUALIOP1**
- Joint le programme de la formation et le bulletin d'inscription **complété** le cas échéant ;
- Remet le formulaire à l'encadrement supérieur pour présentation au chef de Pôle.

LE CHEF DE PÔLE ET L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR VIA LA COMMISSION DE PÔLE

- Valident l'évaluation financière en additionnant les frais d'inscription, les frais de transport, de repas et d'hébergement grâce au barème;
- Décident au regard de son contenu et de son coût, s'ils accordent ou non cette formation à l'agent sur leur budget de pôle ;
- Transmettent le dossier validé à la DRH pour validation définitive et prise en compte du coût sur le budget du pôle. Les dossiers réceptionnés **à moins de 3 semaines avant le début de la formation ne seront pas traités par le service formation ;**
- Transmettent le formulaire refusé sur l'enveloppe de Pôle à la DRH **sous un délai d'un mois maximum ;**
- Préviennent les agents en cas de refus via un courrier sous couvert de l'encadrement, transmis par la DRH – Service formation.

L'AGENT DEMANDEUR

- En cas d'accord de prise en charge de la formation par le Pôle et la DRH, l'agent réceptionne l'accord de formation valant ordre de mission. Il émane du service formation continue.
- **S'inscrit lui-même auprès de l'organisme de formation en envoyant cet accord de formation et si besoin pour l'organisme le bulletin d'inscription.**
- En cas de refus sur l'enveloppe de Pôle, l'agent peut solliciter la CCFPC, si sa demande de formation s'inscrit dans un projet institutionnel.

 Centre Hospitalier Guillaume Régnier <small>Ensemble au service de la santé mentale</small>	Enregistrement	ENR-GRH-FOR-02 Version 4
	FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FORMATION HORS ÉTABLISSEMENT	
Diffusion : Direction Qualité / Gestion des risques	<i>Pour application :</i> ensemble du CHGR	1 ^{er} version : janvier 2013
	<i>Pour information :</i> sans objet	Date d'application : Mars 2024
	<i>Lieux de diffusion :</i> Intranet	1 exemplaire

À REMETTRE A VOTRE ENCADREMENT SUPÉRIEUR OU A VOTRE CHEF DE PÔLE

ACTIONS DE FORMATION HORS ÉTABLISSEMENT

NOM :	Prénom :
Grade :	Matricule :
Intitulé de la formation :	Pôle-Unité :
Organisme :	Adresse mail individuelle :
Dates :	
Lieu :	

- Demande d'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) Oui Non Si oui, joindre copie d'écran du nombre d'heure CPF
 Commission de formation établissement
 Pour ces deux typologies de demandes :
 ⇒ **Transmission directe du formulaire après visa encadrement – absence de passage en commission de Pôle**

Évaluation du coût de la formation		Partie réservée à la DRH	
Frais d'inscription / Coût pédagogique :	
Frais DE DÉPLACEMENT:	
Moyen de transport :	
Frais d'hébergement :	
Nbre de nuitées : Coût:	
Nbre de repas : Coût:	
<i>Sous-total frais d'hébergement :</i>	
TOTAL :	

Accord du Chef de Pôle pour la prise en charge de l'action dans l'enveloppe du pôle :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Commentaire :</i>		
Accord de la DRH pour la prise en charge de l'action au titre des axes institutionnels ou des formations individuelles :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Commentaire :</i>		

Date :	Date :	Date :	Date :
Signature de l'agent :	Nom et Signature de L'Encadrement Supérieur	Nom et Signature du Chef de Pôle :	Signature de la DRH :

D. POTIER

Pièces à joindre au formulaire :	- programme, calendrier et devis détaillés de la formation - photocopie du bulletin d'inscription le cas échéant	<i>(le numéro d'agrément du prestataire doit figurer sur l'un de ces documents)</i>
---	---	---

Formulaire à retourner au Service de formation continue, complété et signé par le Chef de Pôle et l'encadrement Supérieur, au moins 3 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION.

Action demandée au titre d'un axe institutionnel :	<input type="checkbox"/>
Action demandée au titre des axes du projet de pôle :	<input type="checkbox"/>
Action demandée au titre des formations individuelles :	<input type="checkbox"/>

(action d'adaptation à l'emploi n'entrant pas dans les axes institutionnels ou du projet de pôle, et études promotionnelles, prépa concours, action de conversion)

À REMPLIR PAR LE SERVICE FORMATION

INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT INDUITS PAR UNE FORMATION

Conditions préalables d'indemnisation des frais de déplacement

- La formation est réalisée par un **organisme qui dispose d'un numéro d'agrément de formation et d'un numéro QUALIOPI**
- **Disposer d'un accord de formation**
- Le lieu de la formation doit se situer **hors de la résidence administrative et familiale**
- **Aucun remboursement de frais de déplacement (transport, repas, nuitées) n'est possible pour une formation qui se déroule sur Rennes et Rennes Métropole.**
- Transmettre à la demande de remboursement validée par l'encadrement, **l'attestation de présentisme** en formation ainsi que **l'ensemble des justificatifs** : titre de transports, factures, ... les tickets de carte bleue ne constituent pas un justificatif de paiement.

Détails des tarifs d'indemnisation des frais de déplacement :

Concernant les 2 roues (ou 3 roues) personnel, avec l'autorisation du chef de service, l'indemnisation est réalisée sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue.

Barème des frais kilométriques			
Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0.32	0.40	0.23
6 et 7 CV	0.41	0.51	0.30
8 CV et plus	0.45	0.55	0.32

L'indemnité de nuitée est remboursée sur la base des frais engagés dans la limite de :

T (petit-dej. inclus)	TAUX
Taux de base	90 €
Grandes villes * (population légale supérieure ou égale à 200 000 habitants et communes du Grand Paris)	120 €
Communes de Paris	140 €
Agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite	150 €

À noter que la prise en charge des frais d'hébergement est réduite de :

- 10 % à partir du 11^{ème} jour de stage,
- 20 % à partir du 31^{ème} jour de stage,
- 40 % à partir du 61^{ème} jour de stage.

Spécificité pour un agent reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite :

Pour un agent reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite, le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement est de 150 € par jour quel que soit le lieu de formation.

Les demandes de stages à l'étranger, sont soumises à validation de la Direction des Soins et de la Direction des Ressources Humaines.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Textes consultables sur le site internet de Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Décret n° 2008-824 du 21 août 2008

relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie des agents de la Fonction Publique Hospitalière.

Circulaire n° 2009-173 du 22 juin 2009

relative à l'application du décret n° 2008-824 du 21 août 2009 relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie des agents de la fonction publique hospitalière.

Liste des diplômes et certificats du secteur sanitaire et social acquis en fin **d'études promotionnelles** par les agents des établissements énumérés à l'article 2 de la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière (arrêtés des 5 avril 1990 et 25 avril 1991)

Le Développement Professionnel Continu (DPC)

Le dispositif du DPC a été revu par l'article 114 de la loi de modernisation de notre système de santé, votée le 26 janvier 2016.

Les modalités de mise en œuvre du DPC sont précisées par le décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé précise les modalités de mise en œuvre du DPC.


Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le compte personnel de formation est présenté par les textes réglementaires suivants :

- **Décret n°2017-928 du 6 mai 2017** relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- **Ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017** portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique.

Textes et informations supplémentaires disponibles sur le site internet de l'ANFH : <http://www.anfh.fr>

GUIDE PRATIQUE : Comment remplir votre formulaire ?

	Enregistrement	ENR-GRH-FOR-05
	FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FORMATION HORS ÉTABLISSEMENT	
		Version 3
		1 page
Diffusion : Direction Qualité / Gestion des risques	Pour application : ensemble du CHGR	3 ^{ème} version / Décembre 2023
	Pour information : sans objet	Date d'application : Décembre 2023
	Lieu de diffusion : Intranet	1 exemplaire

À REMETTRE A VOTRE ENCADREMENT SUPÉRIEUR OU A VOTRE CHEF DE PÔLE

ACTIONS DE FORMATION HORS ÉTABLISSEMENT

NOM :	Prénom :																																
Grade :	Metricule :																																
Intitulé de la formation :	Pôle-Unité :																																
Organisme :	Adresse mail individuelle :																																
Dates :																																	
Lieu :																																	
<input type="checkbox"/> Demande d'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, indiquer copie d'écran du nombre d'heure CPF <input type="checkbox"/> Commission de formation établissement Pour ces deux typologies de demandes : → Transmission directe du formulaire après visa encadrement – absence de passage en commission de Pôle																																	
Évaluation du coût de la formation																																	
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Frais d'inscription / Coût pédagogique :</th> <th colspan="2">Partie réservée à la DRH</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">Frais de DÉPLACEMENT :</td> </tr> <tr> <td>Moyen de transport :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Frais d'hébergement :</td> </tr> <tr> <td>Nbre de nuitées :</td> <td>Coût :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbre de repas :</td> <td>Coût :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-total frais d'hébergement :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Frais d'inscription / Coût pédagogique :		Partie réservée à la DRH		Frais de DÉPLACEMENT :				Moyen de transport :				Frais d'hébergement :				Nbre de nuitées :	Coût :			Nbre de repas :	Coût :			Sous-total frais d'hébergement :				TOTAL :			
Frais d'inscription / Coût pédagogique :		Partie réservée à la DRH																															
Frais de DÉPLACEMENT :																																	
Moyen de transport :																																	
Frais d'hébergement :																																	
Nbre de nuitées :	Coût :																																
Nbre de repas :	Coût :																																
Sous-total frais d'hébergement :																																	
TOTAL :																																	
Accord du Chef de Pôle pour la prise en charge de l'action dans l'enveloppe du pôle : Commentaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																																	
Accord de la DRH pour la prise en charge de l'action au titre des axes institutionnels ou des formations individuelles : Commentaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																																	
Date :	Date :	Date :	Date :																														
Signature de l'agent :	Nom et Signature de L'Encadrement Supérieur	Nom et Signature du Chef de Pôle :	Signature de la DRH :																														

À remplir par l'agent

Ne pas oublier de signer
+ encadrement
+ chef de Pôle

Pièces à joindre au formulaire :	- programme, calendrier et devis détaillés de la formation - photocopie du bulletin d'inscription le cas échéant	(le numéro d'agrément ou prestataire doit figurer sur l'un de ces documents)
---	---	--

Formulaire à retourner au Service de formation continue, complété et signé par le Chef de Pôle et l'encadrement Supérieur, au moins 2 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION.

Action demandée au titre d'un axe institutionnel :	
Action demandée au titre des axes du projet de pôle :	
Action demandée au titre des formations individuelles :	
(Action d'adaptation à l'emploi n'intervient pas dans les axes institutionnels ou du projet de pôle, et études promotionnelles, prépa concours, action de conversion)	
À REMPLIR PAR LE SERVICE FORMATION	

Décembre 2023 – DRH- LC-DG

TRAIN : PEC du montant A/R
Remboursement frais réels sur la base du tarif 2^{ème} classe

VÉHICULE PERSONNEL :

- <ou= à 5CV = 0.32 €/km
- Entre 6 et 7 CV = 0.41 €/km
- 8 CV et plus = 0.45 €/km

AUTRES TRANSPORTS (bus/méto) :
Remboursement sur justificatifs et factures

PEC montant nuitée = petit déjeuner inclus =

- PARIS = 140 € la nuitée
- Communes du Grand Paris et villes de + de 200 000 habitants = 120 € la nuitée
- Autres villes = 90 €

Sur présentation d'une facture acquittée

PEC REPAS :

Dans la hauteur des barème ANFH :

- Repas du midi = 10 € si restaurant administratif Ou 20 €
- Repas du soir = 20 €

Uniquement sur présentation d'une facture / tickets de self

Formulaire à utiliser **uniquement** dans le cadre des demandes de remboursement liés à un départ en formation avec accord de formation.

Document disponible dans la GED et dans l'espace intranet Formation Continue.

SERVICE FORMATION CONTINUE

ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT - MOIS DE 2022

O Formation individuelle O Étude promotionnelle

INTITULÉ DE LA FORMATION = _____

DATE LIMITE DE RETOUR AU SERVICE FORMATION : _____

Planches à joindre impérativement pour traitement des frais :

- o Justificatif de présence
- o Frais d'inscription = facture acquittée + certificat d'inscription
- o Facture acquittée si paiement agent
- o Justificatifs des frais engagés = tickets de caisse de péage / transports en commun - SNCF = tickets de circulation (les tickets CE ne sont pas pris en compte)
- o Copie carte grise

DATE	MOTIF DU DÉPLACEMENT	DÉTAILS DÉTAILLÉS (Préciser le motif et le motif sur le lieu de travail ou résidence familiale)	Nombre de km personnel	HEURE		TRANSPORT		Nombre de REPAS sur/hors préau	Nombre de NUITÉES	FRAIS RÉVERSÉS AU SERVICE FORMATION - par semaine			
				DÉPART	RETOUR	VP - véhicule personnel	VS - véhicule de service / Transport en commun			DÉTAIL DES RECURRENCES			
											MONTE	TAXE	TOTAL
	Formation PCC Nantes	ARR-NANTES-NANTES	400	7h	18h	VP		1	1	Enseignement			
										Droits d'inscription			
										Véhicule personnel			
										Repas nuit			
										Repas sur			
										autres			
										Péage			
										autres			
										SNCF			
										Transports en commun BUS - RATP			
										Taxi			
TOTAL NOMBRE DE KM										Vo et arrête la somme de TOTAL			

FAIT LE _____

SIGNATURE DE L'AGENT :

ÉTAT CERTIFIÉ EXACT LE _____

VISA DU RESPONSABLE DE SERVICE :

Sauf P.M. et personnel en étude promotionnelle

Nom + signature

ÉTAT CERTIFIÉ EXACT LE _____

VISA SERVICE FORMATION CONTINUE - DAMODIN :

LES DEMANDES DE FINANCEMENT DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE À L'ANFH BRETAGNE

Les dossiers de demandes de financement sont téléchargeables sur le site de l'ANFH :

<https://www.anfh.fr/bretagne/services-aux-agents>

<https://www.anfh.fr/bretagne/services-aux-agents/le-calendrier-pour-les-commissions-d-examen-des-dossiers-cfpbcvae-et-autres-informations-utiles>



6 cours Raphaël Binet – CS 94332
35043 RENNES CEDEX
☎ : 02 99 35 28 61
@ : l.bouet@anfh.fr
www.anfh.fr/bretagne/services-aux-agents

2025 CALENDRIER DES REUNIONS D'EXAMEN DES DOSSIERS CFP

	⚠ DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER (cachet de la poste faisant foi)	COMMISSION CFP HORS EP - EP ⁽¹⁾	COMMUNICATION DES RESULTATS A PARTIR DU ⁽²⁾
IMPORTANT L'action peut avoir débuté mais le financement ne peut être rétroactif. En cas d'accord, la prise en charge débiterait après la commission d'examen	Vendredi 10 janvier Eligibles : CFP hors EP commençant avant 2026	HORS EP 1 ^{ère} quinzaine de MARS	18 mars
	Vendredi 11 avril Eligibles : CFP hors EP commençant avant 2026	HORS EP 1 ^{ère} quinzaine de JUIN	12 juin
	Judi 15 mai Eligibles : CFP EP commençant avant 2026	EP 1 ^{ère} quinzaine de JUILLET	9 juillet
	Vendredi 4 juillet Eligibles : CFP hors EP commençant avant le 2 ^{ème} semestre 2026	HORS EP 1 ^{ère} quinzaine de SEPTEMBRE	10 septembre
	Vendredi 10 octobre Eligibles : CFP hors EP et EP commençant avant le 2 ^{ème} semestre 2026	HORS EP ET EP 1 ^{ère} quinzaine de DECEMBRE	5 décembre

⁽¹⁾ EP : Etudes promotionnelles examinées uniquement en juillet et en décembre selon l'entrée en formation. Cf. liste EP au verso ou page suivante

⁽²⁾ Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone avant la date indiquée. En cas d'accord de prise en charge un sms vous sera envoyé si vous avez transmis votre numéro de portable dans le dossier.

⚠ Votre dossier de demande de prise en charge dûment rempli doit parvenir à l'ANFH Bretagne en recommandé avec accusé de réception. Tout dossier (hors CFP EP) envoyé après la date limite d'envoi sera examiné à la commission suivante (pas de prise en charge rétroactive sur une date de démarrage antérieure à la commission).

N'attendez pas vos résultats d'admission à la formation pour nous adresser votre dossier dans les délais, la réponse d'admission pourra être transmise dès sa réception pour complément de votre demande.

Les dossiers sont à remettre au service Formation Continue
maximum 1 mois avant les dates de commission ANFH

pour instruction et doivent être composés :

- du volet complété par l'agent
- du volet complété par l'organisme,
- d'un devis et
- d'un calendrier de formation,
- d'une lettre de demande d'autorisation d'absence,
- d'un avis de l'encadrement quant à l'absentéisme.

Tout dossier incomplet ne pourra prétendre à une instruction par le service.

LES OFFRES DE FORMATIONS ANFH

L'ANFH propose dans le cadre de son **offre régionale de formation 2025** des actions de formation régionales et des actions de formation nationales.

Elles sont déployées et organisées par l'ANFH et ont un public inter-établissements.

Elle prend en charge les coûts pédagogiques et de déplacements des agents.

Retrouvez les offres en version dématérialisée, en consultant les programmes de formation :



Les formations sont proposées par axes :

Axe 1 – Construire et réussir son évolution professionnelle

Exemples :

- Dispositif 4C
- Dispositif VAE collective DEAS
- Développer ses compétences relationnelles pour contribuer au collectif de travail
- Le statut de fonctionnaire hospitalier

Axe 2 - Prise en charge des patients / résidents / usagers

Exemples :

- Améliorer la communication dans la relation soignant/soigné/famille/proche
- Formation à la démarche palliative et à l'accompagnement des personnes en fin de vie des personnels en EHPAD

Axe 3 - Ressources humaines, management et acteur-rices de la formation

Exemples :

- Développer sa stratégie de recrutement et d'attractivité
- Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la FPH

Axe 4 - Évolutions techniques, technologiques et sociétales

Exemples :

- Dispositif Cyberdéfense
- L'ère digitale : les apports et les enjeux de la e-santé
- Optimiser votre codage PATHOS et GIR : véritable enjeu financier en EHPAD

- **Pour toute question, contacter le pôle formation de l'ANFH :**

bretagne.formation@anfh.fr

- **Pour toute demande d'inscription, transmettre la demande d'inscription validée par l'encadrement au service Formation Continue :**

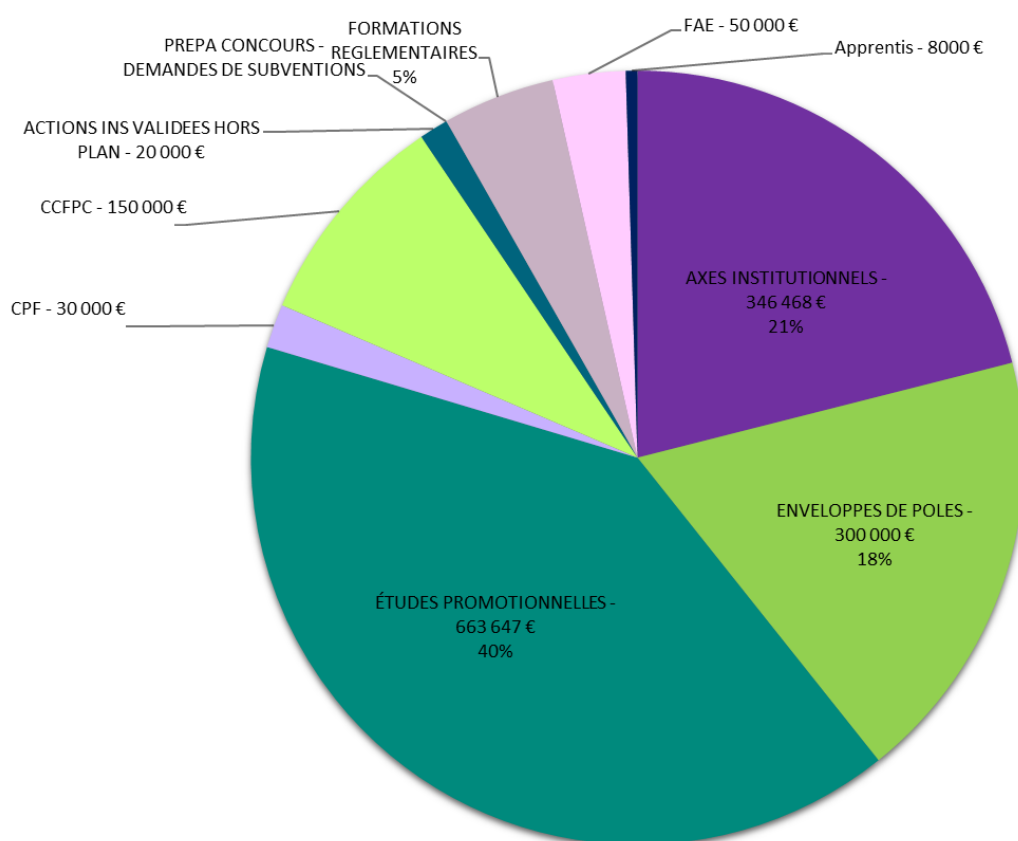
serviceformation@ch-guillaumeregny.fr

(sous réserve de places disponibles)

BUDGET DU PLAN DE FORMATION

L'ARTICULATION BUDGETAIRE 2025

Total prévisionnel général : 1 650 000 €
(Enveloppe 2.1%)



DOTATION 2025 DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES DE PÔLES

ENVELOPPES DE POLES 2025	EFFECTIF (HORS ASE SAUF PRP)	MONTANT ENVELOPPE
PHUPA	222,76	23 904 €
PRPACS	152,03	17 267 €
G07-FIPH // PRS	119,41	14 205 €
G04-G06	186,01	20 455 €
G07-G08	152,31	17 293 €
G09	136,46	15 805 €
PSYCHIATRIE EN MILIEU PENITENTIAIRE	90,02	11 448 €
PAP	99,69	12 355 €
MAS - DAPAH	281,41	29 408 €
GERONTOPOLE	157,17	17 749 €
PHUPEA	91,75	11 610 €
DIHPSEA	88,46	11 301 €
I02 - I03 - SESSAD	148,44	16 930 €
<i>I02-I03</i>	<i>119,69</i>	
<i>SESSAD</i>	<i>28,75</i>	
PM TMS	57,04	8 353 €
POLE RESSOURCES PATIENTS	140,44	19 179 €
<i>PRP</i>	<i>86,43</i>	
<i>ASE</i>	<i>54,01</i>	
DAM-DRH - RHAF QVT	86,61	11 128 €
IFPS	41,34	6 879 €
DIRECTION DES SOINS	39	6 660 €
PLAN BLANC - UPAO - PLAN MOB INT	23	2 158 €
POLE ACHATS LOGISTIQUE TRAVAUX	200,83	21 846 €
<i>DALTE</i>	<i>152,9</i>	
<i>DPTS</i>	<i>47,93</i>	
DRIRI - RECHERCHE INTERNATIONALE	3,5	1 000 €
DIM	6,5	1 000 €
COOPERATION ESAT	33,35	6 130 €
TOTAL	2557,53	304 062 €

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Article 1 – Objet et Champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par le Service Formation Continue du Centre Hospitalier Guillaume Régnier de Rennes, organisme de formation déclaré sous le n°5335P015735 auprès du Préfet de la Région Bretagne. Un exemplaire est transmis à chaque professionnel stagiaire de formation, lors de sa convocation. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Toute personne, salariée du Centre Hospitalier Guillaume Régnier ou extérieure à l'établissement, doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Les professionnels sont soumis en qualité de stagiaire au règlement intérieur du Centre Hospitalier Guillaume Régnier.

RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige le respect de chacun. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement le référent de l'action de formation.

Article 3 – Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du Service Formation Continue de manière à être connus de tous les stagiaires. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité au sein des locaux ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement alerter un représentant du Service Formation Continue.

Article 4 – Interdiction de fumer

Conformément à la législation sur le tabagisme, il est interdit de fumer (cigarettes électroniques comprises) dans les locaux où se déroule la formation (salle de formation – couloirs – sanitaires – salle de pause).

Article 5 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction, la distribution et la consommation de boissons alcoolisées et de produits stupéfiants dans les locaux sont formellement interdites. Il est interdit également aux stagiaires et formateurs de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues dans les locaux de formation. Les stagiaires et formateurs auront accès lors des pauses, aux postes de distribution de boissons non alcoolisées (boissons fraîches, chaudes).

Article 6 - Restauration

Les formations se déroulent principalement au sein de notre établissement. Les lieux de restauration les plus proches seront communiqués en amont de la formation. Par respect des lieux mis à disposition, il est demandé de ne pas se restaurer dans les salles de formation.

Article 7 – Accident

Le stagiaire victime d'un accident survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail, ou le témoin de cet accident, avertit immédiatement le référent de l'action de formation. Le responsable du service Formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de l'employeur.

Article 8 – Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Le Service Formation Continue du CHGR décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 9 - Horaires

Les stagiaires et formateurs sont tenus de respecter les horaires, précisés sur les convocations et conventions de formation. Il est conseillé aux formateurs d'être présents sur le site 30 minutes avant le début de la formation afin de vérifier le matériel dont ils auront besoin.

L'accès à la salle de formation est réservé le jour conventionné aux seules personnes inscrites dans la formation.

Article 10 – Absences et retards

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le Service Formation Continue qui informe immédiatement le financeur (employeur, administration) de cet événement et le formateur.

Article 11 – Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre un certificat de réalisation.

Article 12 – Tenue et comportement

Le stagiaire est invité à se présenter en tenue vestimentaire correcte et en adéquation avec les risques particuliers auxquels il peut être soumis dans le cadre de sa formation.

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. Ils s'engagent à respecter le devoir de réserve et de discrétion permettant la libre expression du groupe. Ils s'imposent un maximum de correction et de courtoisie entre eux et vis à vis des personnels qu'ils sont appelés à côtoyer.

Les outils informatiques (téléphone portable, ordinateur, tablette...) ne doivent pas nuire au bon déroulement de stage en formation.

La réalisation de photographie des stagiaires, du personnel et des locaux n'est autorisée que sous réserve d'accords préalables des différentes parties.

Article 13 – Respect des locaux et du matériel

Les stagiaires et formateurs sont tenus de respecter le matériel et les locaux mis à disposition. Toute anomalie doit être rapidement signalée. Les salles de formation doivent être remises dans la même configuration qu'au premier jour de formation et la propreté des locaux doit être respectée (corbeilles mises à disposition pour les gobelets usagés, papiers...).

Article 14 – Harcèlement moral et sexuel

Aucune personne, formateur ou stagiaire, ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral ou sexuel qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. Toute personne ayant procédé à des agissements de harcèlement moral ou sexuel est passible d'une sanction disciplinaire.

Article 15 – Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de la formation ou son représentant.

Tout agissement du stagiaire considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction de l'une ou l'autres des sanctions suivantes :

- Soit en un avertissement ;
- Soit en une mesure d'exclusion temporaire ;
- Soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable du service Formation Continue doit informer de la sanction prise à l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise.

Article 16 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable du service Formation Continue ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation,
- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge,
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié du service Formation Continue. La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté,
- Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire,
- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux du service Formation Continue du CHGR.

LES AXES INSTITUTIONNELS

AXE 1 : FORMATIONS REGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES

- AFGSU niveau 2 (soignant) – Initial
- AFGSU niveau 2 (soignant) - recyclage
- AFGSU niveau 1 (non soignant) – Initial
- AFGSU niveau 1 (non soignant) - recyclage
- AFGSU - Formation de formateurs - RECYCLAGE
- FCO Transport
- CACES
- Habilitations électriques initiales et recyclages
- Habilitations véhicules électriques
- SSIAP 1 initial et recyclage
- Sécurité incendie
- Préparations aux concours
- FAE - formation d'adaptation à l'emploi
- CERTIBIOCIDE

AXE 2 : PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

- Aides-soignants en Psychiatrie
- Approche psycho-criminologique des contextes conjugaux violents
- ASH et Grand Âge (IFPS)
- Bienveillance en Santé Mentale
- Corps et médiation, enjeux thérapeutiques
- Droits des patients et de leur entourage
- Éducation thérapeutique du patient
- ELADEB : Échelle Lausannoise d'Évaluation des Besoins (C3RB)
- Entretien infirmier en Santé Mentale
- Entretiens motivationnels
- Évaluation en réhabilitation psychosociale (C3RB)
- Face à la sexualité des patients : quelle attitude adopter ?
- Fonctionnement cognitif (C3RB)
- Handicap psychique, rétablissement et réhabilitation psychosociale (C3RB)
- Intervention auprès de patients avec autisme et autres TSA
- Michael's Game (C3RB)
- Partageons nos savoirs (CREFAP)
- PICC Line Novice – **À VENIR**
- PICC Line Expert – **À VENIR**
- Plan de suivi individualisé (C3RB)
- Pratiques systémiques et thérapies familiales, cycle long
- Prévention des situations à risque et gestion des états de crise : OMEGA INITIALE
- Prévention des situations à risque et gestion des états de crise : OMEGA CONSOLIDATION
- Prévention du risque suicidaire, module évaluation et orientation
- Prévention du risque suicidaire, module intervention de crise
- Prise en charge des conduites addictives
- Prise en charge de la douleur en Psychiatrie
- Prise en charge du sevrage tabagique en Psychiatrie
- Programme BREF (CREFAP)
- Protection juridique des majeurs protégés
- PSSM : Premiers Secours en Santé Mentale
- Psychiatrie de la personne âgée (PAERPA)
- Psychiatrie transculturelle
- Psycho-pathologie des enfants et des adolescents - **À VENIR**
- Repérage, évaluation et axes de prise en soins du Psychotraumatisme (CRPB)
- Sensibilisation aux soins en Santé Mentale
- Sensibilisation au Psychotraumatisme (CRPB)

- Soins psychiatriques sans consentement et mesures d'isolement et de contention
- Soins TCA : Troubles de Conduites Alimentaires
- Soins techniques et soins somatiques (IFPS)
- Syndrome de Diogène et TACS : comprendre pour intervenir - **À VENIR**
- Troubles de la déglutition - **À VENIR**
- Tutorat des élèves aides-soignants (IFPS)
- Tutorat des élèves infirmiers (IFPS)
- Vendredis de la clinique

AXE 3 : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

- Aide à la prise médicamenteuse en ESMS
- Bionettoyage (EOH)
- Dispositif médicaux de nuit
- DPI Sillage
- Hygiène alimentaire en milieu hospitalier
- Identitovigilance, confidentialité et secret professionnel - **À VENIR**

AXE 4 : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Agiletime - Gestion du temps et des organisations de travail – Agents
- Analyse de pratiques - UEM SESSAD
- Analyse de pratiques – DIHPSEA – **À VENIR**
- Analyse de pratiques - PAP
- Analyse de pratiques – SMPR
- Analyse de pratiques – UHSA – **À VENIR**
- DPPC : Développement Professionnel Personnel et Communication
- La gestion du stress
- Co-développement Blanchisserie – **À VENIR**
- Gestes et postures – **À VENIR**
- Préparation à la retraite
- Sensibilisation à la lutte contre les discriminations - agents– **À VENIR**

AXE 5 : MANAGEMENT - INSTITUTIONNEL

- Accompagnement des Maîtres d'Apprentissage - **À VENIR**
- AFEST – Management médical, module à destination des binômes Cadres de Santé / Chefs de service et Cadres Supérieurs de Santé / Chef de Pôle
- Agiletime - Gestion du temps et des organisations de travail - Planificateurs
- Co-développement de l'encadrement au sein du GHT - **À VENIR**
- DPPC Cadres : Développement Professionnel Personnel et Communication, groupe Cadres - **À VENIR**
- Évaluateurs : Initiation à la mise en œuvre de l'entretien professionnel annuel et à l'entretien de formation ainsi qu'aux lignes directrices de gestion
- Réaliser des entretiens professionnels et de formation. Intégrer, dans ses pratiques managériales, le management des compétences

AXE 6 : FORMATIONS ET MISES À NIVEAU AUX PROGICIELS

- Formation bureautique
- Gérer le fichier commun de structure FICOM – NOUVEAUTÉ
- Progiciels d'exploration des bases de données (type Business Objects) - **À VENIR**

AXE 7 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'accès à la formation organisée en intra est soumis à validation de l'encadrement et transmis par le Cadre référent formation du Pôle.

Les convocations sont transmises 1 mois avant le début de la formation sous couvert de l'encadrement.

Toute inscription engage l'apprenant à suivre la totalité de la formation.

Chaque apprenant s'engage à respecter le règlement intérieur (diffusion mai 2024), notamment dans le respect du formateur, des autres apprenants, des agents du service Formation Continue, du matériel et des locaux.

Toute absence devra être notifiée par l'agent à son encadrement et au service Formation Continue :

Postes 39.55 ou 39.58.

serviceformation@ch-quillaumeregny.fr

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- Mise à disposition de feuilles d'émargement
- Évaluation grâce à une évaluation à chaud pour les stagiaires ainsi qu'une évaluation de la formation par les stagiaires et le formateur
- Certificat de réalisation délivré à la fin de la formation par l'organisme

AXE 1 : FORMATIONS REGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES

FICHE – FORMATION : ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCES - NIVEAU 2



Publics concernés

Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, encadrement infirmier, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers, masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, pédicures podologues, manipulateurs en électroradiologie, diététiciens.



Prérequis

CADRE RÉGLEMENTAIRE NOTE N°2014-363

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 remplace la formation : « Gestes d'urgence avec Matériel » depuis l'arrêté du 3 mars 2006.

L'A.F.G.S.U. de niveau 2 est destinée aux professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du Code de la santé publique.

La validité de l'AFGSU de niveau 2 est de 4 ans. Un recyclage tous les 4 ans est organisé pour maintenir le niveau de compétences requis.



Objectifs pédagogiques

Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Module 1 – enseignements pratiques relatifs à la prise en charge des urgences potentielles
- Module 2 – enseignements pratiques relatifs à la prise en charge des urgences potentielles
- Module 3 – enseignements théoriques et pratiques relatifs aux risques collectifs



Formateurs

Assistants de formation du C.H.G.R. et CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence)



Moyens pédagogiques et techniques

Appports pédagogiques, cas concrets, simulations, utilisation du matériel



Sessions

AFGSU 2 - INITIALE	
1	17 + 18 + 19/02/2025
2	14 + 15 + 16/04/2025
3	19 + 20 + 21/05/2025

AFGSU 2 - RECYCLAGE	
1	28/01/2025
2	10/02/2025
3	07/03/2025
4	31/03/2025
5	09/04/2025
6	13/05/2025
7	22/05/2025
8	23/05/2025
9	28/05/2025
10	10/06/2025
11	30/06/2025
12	01/07/2025
13	02/07/2025
14	03/07/2025
15	04/09/2025
16	05/09/2025



Durée

21 heures / 3 journées de formation pour les sessions initiales
7 heures / 1 journée pour les recyclages
9h00 à 17h00



Lieux

CHGR
Service Formation Continue – salle BATZ



Modalités

Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCES - NIVEAU 1



Publics concernés

Tout personnel qui ne relève pas de la formation AFGSU niveau 2



Prérequis

CADRE REGLEMENTAIRE – NOTE N°2014-363

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 remplace l'A.F.P.S. (Attestation de Formation aux Premiers Secours) depuis l'arrêté du 3 mars 2006.

La circulaire du 10 mai 2006 incite à former les personnels administratifs et techniques travaillant dans les établissements sanitaires et médico-sociaux (sans caractère obligatoire actuellement).

La validité de l'AFGSU de niveau 1 est de 4 ans. Un recyclage tous les 4 ans est organisé pour maintenir le niveau de compétences requis.



Objectifs pédagogiques

Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Module 1 – enseignements pratiques relatifs à la prise en charge des urgences potentielles
- Module 2 – enseignements pratiques relatifs à la prise en charge des urgences potentielles
- Module 3 – enseignements théoriques et pratiques relatifs aux risques collectifs



Formateurs

Assistants de formation du C.H.G.R. et CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence)



Moyens pédagogiques et techniques

Apports pédagogiques, cas concrets, simulations, utilisation du matériel



Sessions

AFGSU 1 - INITIALE	
1	30 + 31/01/2025
2	17 + 18/03/2025
3	26 + 27/05/2025

AFGSU 1 - RECYCLAGE	
1	24/01/2025
2	04/07/2025



Durée

14 heures / 2 journées de formation pour les sessions initiales

7 heures / 1 journée pour les recyclages

9h00 à 17h00



Lieux

CHGR

Service Formation Continue – salle BATZ



Modalités

Groupe de 12 stagiaires par session

FICHE – FORMATION : SÉCURITÉ INCENDIE - **RECYCLAGE**



Publics concernés

Tous les personnels du CHGR



Prérequis

CADRE RÉGLEMENTAIRE – NOTE N°2014-363

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 remplace l'A.F.P.S. (Attestation de Formation aux Premiers Secours) depuis l'arrêté du 3 mars 2006.

La circulaire du 10 mai 2006 incite à former les personnels administratifs et techniques travaillant dans les établissements sanitaires et médico-sociaux (sans caractère obligatoire actuellement).

La validité de l'AFGSU de niveau 1 est de 4 ans. Un recyclage tous les 4 ans est organisé pour maintenir le niveau de compétences requis.



Objectifs pédagogiques

Permettre au personnel d'intervenir efficacement en cas de début d'incendie.



Programme, contenu et progression pédagogique

Vérification des acquisitions initiales

- Les causes d'incendie, la combustion, le triangle du feu, la propagation.
- Les classes de feu : A, B, C, D (+ électrique), l'extinction

Les moyens de première intervention, extincteurs, RIA

La sécurité incendie dans votre établissement

- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement.
- Consignes générales d'incendie.
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie.
- Le système de sécurité incendie.
- Les dégagements d'urgence
- La mise en sécurité (évacuation) dans les types U sur le plan vertical et sur le plan horizontal

Présentation théorique des différents types d'extincteurs :

- Extinction des 3 classes de feux (solide, liquide, gazeux)



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe incendie



Moyens pédagogiques et techniques

Théorie et cas concrets, utilisation du matériel (extincteur)



Modalités

Organisation des sessions avec l'équipe sécurité incendie du CHGR sous couvert de Monsieur PERDEREAU, Responsable Sécurité Incendie : m.perdereau@ch-quillaumeregnyier.fr
securite@ch-quillaumeregnyier.fr

Groupe d'agents selon les possibilités organisées par l'encadrement et l'équipe sécurité incendie



Sessions et durée

1,5 heure

Réalisation de sessions dans les lieux d'exercice professionnel

Se référer à l'encadrement pour planification in situ



Lieux

CHGR

Dans les unités

AXE 2 : PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

Aide-soignant en Psychiatrie



Publics concernés

Professionnels aides-soignants



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme INFOR Santé



Sessions

1 – 17+18/11/2025



Durée

14 heures / 2 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Appréhender l'état clinique du patient dont l'accompagnement peut être complexe,
- Déterminer les postures professionnelles et les stratégies d'actions pertinentes en fonction de la situation du patient,
- Analyser les causes des troubles du comportement,
- S'inscrire dans une approche pluri professionnelle de l'accompagnement et du soin en adéquation avec les autres membres de l'équipe de soin,
- Appréhender les réflexions et les objectifs cliniques permettant l'élaboration du projet de soin et identifier les informations pertinentes à transmettre dans l'accompagnement du projet.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Brefs rappels sur les psychopathologies,
- L'aide-soignant : quel rôle à jouer ?
- Analyse des comportements-problèmes
- Principales recommandations de bonnes pratiques en vigueur
- Impacts de l'environnement sur l'apparition de troubles du comportement
- Prévention et gestion de crise
- Relation d'aide
- Bienveillance/bienveillance
- Communication patient
- Le métier d'AS en Psychiatrie
- Le travail en équipe
- Les projets personnalisés de soin
- Identification des informations à transmettre dans le cadre du projet
- Ateliers



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

Approche psycho-criminologique des contextes conjugaux violents

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Tout professionnel concerné dans sa situation professionnelle par le thème de formation proposé.



Prérequis

Aucun



Formateurs

M. L. VILLERBU Professeur Émérite, Psychologue psycho-criminologie et psycho-victimologie, expert. Cabinet-Psy 44 rue du chêne Morand 35510 Cesson-Sévigné. Président de la SBPCPV

M. P. PIGNOL, psychologue psycho-criminologie et psycho-victimologie, docteur en psychologie 21 rue du Dr Ferrand 35200 Rennes. Vice-président de la SBPCPV



Sessions

1 – 27 + 28/03/2025
et 23/04/2025



Durée

21 heures / 3 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 15 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Comprendre, repérer, accompagner les personnes en situation de violences conjugales.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Exposé théorique et échange avec le groupe,
- Présentation d'outils cliniques de repérage, d'analyse et d'orientation,
- Les violences conjugales :
 - Ce qu'elles ne sont pas,
 - Ce qu'elles sont : un système d'emprise par des stratégies de prise de contrôle sur toutes les dimensions ordinaires du quotidien conjugal et parental,
- Sortir de l'emprise :
Des parcours et des impasses multiples, coté auteurs/victimes, des difficultés systémiques, disciplinaires et professionnelles coté intervenants.



Moyens pédagogiques et techniques

Powerpoint et cas concrets.

Après les échanges théoriques et cliniques, échanges guidés en sous-groupes de participants autour de situations types amenées par les participants.



Publics concernés

Agents des services hospitaliers (ASH) en poste, exerçant en EHPAD, en USLD (unité de soins de longue durée) des établissements de santé et en SAAD depuis au moins trois mois à la date de début de la formation.



Prérequis

Aucun



Formateurs

Cadres de santé formateurs de l'IFPS



Sessions

Groupe 1

05 + 06 + 07/05/2025
12 + 13 + 14/05/2025
19 + 20 + 21/05/2025
17/06/2025

Groupe 2

06 + 07 + 08/10/2025
15 + 16 + 17/10/2025
03 + 04 + 05/11/2025
04/12/2025



Durée

70 heures / 10 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
IFPS, rue du Bois Perrin



Objectifs pédagogiques

- Apporter les connaissances de base indispensables pour participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, sous la responsabilité d'un cadre de santé et en collaboration avec l'ensemble des soignants ;
- Aider une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie ;
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort quotidiens en utilisant des techniques appropriées.



Programme, contenu et progression pédagogique

La formation d'une durée totale de 70h est composée de quatre modules.

- **Module 1** : Prendre soin de la personne âgée (17h)
- **Module 2** : Répondre aux besoins de la personne âgée (18h)
- **Module 3** : Protéger la personne âgée (7h)
- **Module 4** : Aider à la réalisation des soins auprès d'une personne âgée (21 h)

Une journée de formation de 7 h programmée à distance de la fin de la formation permet de réaliser un bilan des acquis de la formation (retour d'expérience).



Moyens pédagogiques et techniques

Apports de connaissances, simulations, ateliers cliniques, analyse de pratique, mise à disposition des supports utilisés.



Publics concernés

Personnels médicaux et paramédicaux, encadrement de soignants, ASH exerçant en psychiatrie générale, infanto-juvénile, MAS



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme INFOR SANTÉ



Sessions

1 – 30/06 et 01/07/2025



Durée

14 heures / 2 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Clarifier le concept de bienveillance,
- Situer le rôle des professionnels et des institutions dans le respect des patients,
- Identifier les éléments fondamentaux d'une prise en charge bienveillante au quotidien,
- Repérer les différents types de maltraitance et analyser les facteurs de risque.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Définitions, réglementation et implications dans le quotidien,
- Maltraitance : les différentes formes, situations, lien avec la vulnérabilité, question du professionnel maltraitance VS maltraitance institutionnelle,
- Repérage de situations de maltraitance,
- Spécificités de la Psychiatrie : contrainte, isolement, contention, pathologies
- Bienveillance : recommandations de bonnes pratiques, références et questionnements,
- Travail en équipe,
- Prévention de l'usure, connaissance de ses limites, passer le relais.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

Corps et médiation, Enjeux thérapeutiques



Publics concernés

Psychomotricien



Prérequis



Formateurs

Organisme ENTRE SENS FORMATION



Sessions

1 – en cours de planification



Durée

28 heures / 4 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Connaître les caractéristiques et fonctions des différentes médiations,
- Analyser le sens d'une médiation selon le contexte,
- Articuler la médiation à un objectif de soin,
- Adapter la médiation aux besoins spécifiques des patients.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Théories sur la notion de médiation : WINNICOTT, MILLNER, KAES, ROUSSILLON,
- Caractéristiques de l'objet médiateur
- Fonctions d'une médiation
- Sens d'une médiation
- Dérives pathologiques de l'objet médiateur
- Élaborer et construire une grille d'observation et d'analyse de dispositif à médiation à visée thérapeutique
- Apprendre à adapter la médiation aux besoins spécifiques des patients



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

Droits des patients et de leur entourage



Publics concernés

Professionnels médicaux, et paramédicaux, encadrement de soins, représentants des usagers, assistantes-sociales, psychologues



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme GRIEPS



Sessions

1 – 01+02/12/2025



Durée

14 heures / 2 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Connaître le cadre réglementaire concernant les droits des patients pour les intégrer au quotidien dans les pratiques soignantes et initier des améliorations dans la communication entre professionnels de santé, usagers et/ou leur famille.



Programme, contenu et progression pédagogique

Connaître le cadre juridique liées aux droits des patients et de leur entourage, Identifier les enjeux éthiques et qualité (exigences légales et recommandations HAS) autour des droits et de l'information des patients en psychiatrie,

Savoir informer :

- Développer ses capacités relationnelles, d'écoute, de communication pour mettre en œuvre l'information ;
- Se préparer à informer et/ou annoncer un dommage associé aux soins à des patients et leur entourage pris en soin en santé mentale
- Savoir mettre en œuvre la procédure d'organisation pour l'annonce d'un dommage lié aux soins dans le respect du dispositif réglementaire ;

Mettre en œuvre la traçabilité de l'information et/ou de l'annonce dans un cadre pluridisciplinaire et le respect de l'application des droits et de l'information des patients.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, débats et échanges

Éducation thérapeutique du patient



Axes Institutionnels



Publics concernés

Tout professionnel médical et soignant impliqué dans l'éducation thérapeutique des patients.



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme MORADI FORMATIONS



Sessions

Groupe 1

30 + 31/01/2025

26 + 27/02/2025

13 + 14/03/2025

Groupe 2

03 + 04 + 05/06/2025

01 + 02 + 03/07/2025

Groupe 3

11 + 12 /09/2025

25 + 26/09/2025

09 + 10/10/2025



Durée

42 heures / 6 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Situer l'éducation thérapeutique dans le concept global de l'éducation à la santé
- Développer des savoir être et des savoir-faire dans le champ de l'éducation thérapeutique
- Élaborer une démarche en éducation thérapeutique en santé mentale et en secteur psychiatrique
- Mettre en œuvre un programme d'éducation thérapeutique du patient
- S'initier aux attitudes et aux techniques de communication favorisant l'expression, une recherche
- D'autonomie, un bien-être et une meilleure qualité de vie du patient
- Concevoir et animer des séances éducatives à l'aide des outils les plus appropriés
- Développer des perspectives transdisciplinaires et coopératives pour la pratique de l'ETP et
- D'évaluation des pratiques



Programme, contenu et progression pédagogique

1er module : « du diagnostic éducatif à l'évaluation »

Compétences finales attendues : élaborer une démarche d'éducation dans le cadre d'une prise en charge pluri-professionnelle

2ème module : « de la séance éducative au programme d'éducation thérapeutique »

Compétences finales attendues :

- mettre en œuvre et évaluer un programme d'éducation thérapeutique
- animer des séances d'éducation individuelles ou collectives



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

Échelle Lausannoise d'évaluation Des besoins (ELADEB)

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Professionnels des structures sanitaires et médico-sociales intervenant auprès de personnes vivant avec des troubles psychiques et souhaitant intégrer cette échelle d'évaluation dans leur pratique.

Inscription préférable d'au moins 2 professionnels d'une même équipe.



Prérequis

Connaissance du handicap psychique et formation aux principes de base de la réhabilitation psychosociale.



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe du C3RB



Sessions

1 – 25/03/2025



Durée

**7 heures / 1 journée
De 9h00 à 17h00**



Modalités

Groupe de 10 à 15 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Savoir appliquer et analyser l'ELADEB dans le but de mettre en place un projet d'accompagnement en RPS.



Programme, contenu et progression pédagogique

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

• **Comprendre le contexte et les aspects théoriques qui sous-tendent l'utilisation de l'ELADEB :**

- Définir la notion de handicap psychique,
- Définir la notion de rétablissement et intégrer dans sa pratique professionnelle une posture orientée rétablissement,
- Connaître la notion de réhabilitation psychosociale,

• **Situer l'ELADEB au décours du parcours de rétablissement de la personne concernée par les troubles psychiques :**

- Connaître l'intérêt de l'évaluation en RPS,
- Identifier la place de l'ELADEB dans le processus d'évaluation,
- Comprendre l'intérêt et les objectifs de l'utilisation de l'ELADEB,
- Mettre en pratique l'ELADEB.



Moyens pédagogiques et techniques

Cours magistral, mises en situation



Publics concernés

Public infirmier



Prérequis

Il est recommandé d'avoir au moins 3-4 ans d'expérience dans un service de psychiatrie.

Tous infirmiers exerçant au moment de la formation, dans un contexte où l'entretien infirmier est possible.

CMP : participation de préférence, une fois en poste au CMP.



Formateurs

Organisme MORADI FORMATIONS



Sessions

Groupe 1

28 + 29/01/2025

24 + 25/02/2025

11 + 12/03/2025

18 + 19/03/2025

Groupe 2

09 + 10/09/2025

23 + 24/09/2025

07 + 08/10/2025

04 + 05/11/2025



Durée

56 heures / 8 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

L'entretien, temps relationnel privilégié, est un support et outil quotidien dans le processus de soin, tant pour apprécier où en est le patient que pour participer à le faire évoluer.

Cette pratique individuelle nécessite l'acquisition de capacités, à savoir :

- Mener des entretiens formels auprès de personnes ayant des maladies psychiques et leurs entourages,
- Travailler sur la posture soignante,
- Mobiliser des outils et techniques pertinents, spécifiques à la psychiatrie, dans une approche intégrative,
- Analyser de cas concrets récoltés par les infirmiers,
- S'exercer à la relation duelle et le travail approfondi sur les contours de cette relation de soin spécifiquement infirmier,
- Mobiliser l'expérience vécue à l'endroit d'un corps souffrant dans sa matérialité,
- Travailler la redéfinition d'un rôle social et des composantes psychiques par la mise en mots et en sens



Programme, contenu et progression pédagogique



Moyens pédagogiques et techniques

supports pédagogiques, MétaPlan®, brainstorming, cas concrets, entraînements, diaporama, groupe d'échange, world café, scrapbooking, jeux de rôle.

Entretiens motivationnels



Publics concernés

Personnels soignants



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme MORADI FORMATIONS



Sessions

1 – 02 + 03 + 04/12/2025



Durée

21 heures / 3 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Mettre en place et pratiquer l'entretien motivationnel en Psychiatrie



Programme, contenu et progression pédagogique

- Découvrir l'entretien motivationnel dans sa globalité,
- Expérimenter la façon fondamentale de communication « écouter »,
- Expérimenter l'empathie,
- Étudier la notion « valoriser l'autonomie » et faire l'expérience du « réflexe correcteur » à éviter en entretien motivationnel,
- Étudier et expérimenter les stades du changement, « l'ambivalence » et la balance décisionnelle,
- Explorer et comprendre les motivations du patient et discours changement,
- Étudier et expérimenter les trois moyens fondamentaux de communication,
- Expérimenter l'entretien motivationnel de manière simple,
- Découvrir et expérimenter des outils de l'entretien motivationnel.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, MétaPlan®, brainstorming, cas concrets, entraînements, diaporama, groupe d'échange, modelage, jeux de rôle.

Évaluation en réhabilitation psychosociale

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Professionnels des structures sanitaires et médico-sociales intervenant auprès de personnes vivant avec des troubles psychiques et souhaitant intégrer cette échelle d'évaluation dans leur pratique.

Inscription préférable d'au moins 2 professionnels d'une même équipe.



Prérequis

Connaissance du handicap psychique et formation aux principes de base de la réhabilitation psychosociale.

Engagement à un travail personnel entre les deux sessions.



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe du C3RB



Sessions

1 – 18 + 25/11/2025



Durée

14 heures / 2 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 10 à participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Comprendre la place de l'évaluation dans le parcours de réhabilitation psychosociale et appréhender la manière de co-construire le projet individualisé.



Programme, contenu et progression pédagogique

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Savoir replacer la notion d'évaluation dans la démarche d'accompagnement en RPS

- Connaître la notion de handicap psychique
- Connaître la notion de rétablissement en santé mentale
- Connaître la notion de réhabilitation psychosociale

Comprendre la notion d'évaluation et son intérêt dans l'accompagnement des personnes concernées par des troubles psychiques

- Comprendre la notion d'évaluation en réhabilitation psychosociale et son utilité
- Connaître la posture professionnelle adéquate à adopter concernant
- L'évaluation en réhabilitation psychosociale
- Comprendre les différents domaines d'évaluations, leur modalité de
- Restitution, et les intégrer dans le parcours des personnes concernées

Appréhender les différents outils d'évaluation qui peuvent être utilisés

- Comprendre l'intérêt de l'évaluation médicale
- Comprendre l'intérêt de l'évaluation fonctionnelle
- Comprendre l'intérêt de l'évaluation neuropsychologique

Comprendre l'élaboration du plan d'accompagnement individualisé

- Savoir restitution l'évaluation à la personne concernée

Savoir co-construire le parcours d'accompagnement avec la personne concernée.



Moyens pédagogiques et techniques

Cours magistral, mises en situation

Face à la sexualité des patients, Quelle attitude adopter ?



Publics concernés

Personnel soignant



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme AFAR



Sessions

1 – 12 + 13/06/2025



Durée

14 heures / 2 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Informier et former les soignants pour des réponses en adéquation avec le droit des patients



Programme, contenu et progression pédagogique

- Spécifier le cadre juridique.
- Appréhender ou dépasser le tabou de la sexualité.
- Amener les professionnels à contextualiser et à interroger les pratiques et leurs représentations face à la sexualité des patients.
- Identifier ses propres représentations sur la sexualité et celle des personnes hospitalisées
- Clarifier les différentes problématiques liées à la sexualité en institution.
- Aborder la dimension éthique, déontologique et la notion de responsabilité.
- Définir les enjeux et les limites de l'intervention des professionnels dans la sexualité d'autrui.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

Fonctionnement cognitif

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Professionnels des structures sanitaires et médico-sociales intervenant auprès de personnes vivant avec des troubles psychiques et souhaitant intégrer cette échelle d'évaluation dans leur pratique.

Inscription préférable d'au moins 2 professionnels d'une même équipe.



Prérequis

Connaissance du handicap psychique et formation aux principes de base de la réhabilitation psychosociale.

Engagement à un travail personnel entre les deux sessions.



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe du C3RB



Sessions

1 – 09/09/2025



Durée

7 heures / 1 journée

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Connaître et comprendre le « fonctionnement cognitif », ses principales composantes et les répercussions fonctionnelles liées à l'altération des principales capacités cognitives dans la vie quotidienne des personnes concernées par un trouble psychique.



Programme, contenu et progression pédagogique

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Comprendre le fonctionnement cognitif :

- Connaître les généralités en lien avec le fonctionnement cognitif,
- Connaître les différentes composantes du fonctionnement cognitif,

Comprendre la composante neurocognitive :

- Connaître les principales fonctions neurocognitives,
- Expliquer l'implication des fonctions neurocognitives dans la réalisation des Activités de la Vie Quotidienne (AVQ),

Comprendre la cognition sociale :

- Connaître les principales fonctions cognitives liées à la cognition sociale,
- Expliquer l'implication de la cognition sociale dans la relation aux autres au quotidien,

Connaître le lien entre fonctionnement cognitif et handicap psychique et d'aborder les moyens d'évaluation et d'accompagnement :

- Définir la notion de handicap psychique
- Expliquer le lien entre le fonctionnement cognitif et le handicap psychique
- Connaître les principales fonctions cognitives pouvant être altérées dans le
- Cadre des troubles psychiques

Connaître les principaux moyens d'évaluation et d'accompagnements thérapeutiques existants.



Moyens pédagogiques et techniques

Cours magistral et mises en situation

Handicap psychique, rétablissement et réhabilitation psychosociale

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Professionnels des structures sanitaires et médico-sociales intervenant auprès de personnes vivant avec des troubles psychiques.

Inscription préférable d'au moins 2 professionnels d'une même équipe.



Prérequis

Engagement à un travail personnel entre les deux sessions.



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe du C3RB



Sessions

1 – 22 + 29/04/2025



Durée

14 heures / 2 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Connaître et comprendre les notions de rétablissement en santé mentale et de réhabilitation psychosociale.



Programme, contenu et progression pédagogique

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

D'expliquer la notion de handicap psychique

- Connaître les différents types de handicap,
- Connaître les principaux signes cliniques des troubles psychiques,
- Identifier les retentissements fonctionnels de ces troubles,

De comprendre la notion de rétablissement en santé mentale

- Construire une définition du concept de rétablissement en santé mentale,
- Intégrer dans sa pratique une posture orientée rétablissement,

De comprendre la notion de réhabilitation psychosociale

- Connaître les principes de la réhabilitation psychosociale,
- Comprendre les objectifs de la réhabilitation psychosociale et ses domaines d'intervention,

Nommer et distinguer les moyens d'évaluation et d'accompagnement de la réhabilitation psychosociale.



Moyens pédagogiques et techniques

Cours magistral, mises en situation

Intervention auprès de patients avec autisme et autres TSA



Publics concernés

Médecins, paramédicaux, assistantes sociales, tout professionnel en contact avec les publics ciblés par la formation (hospitalisation adulte, PEA, MAS...).



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme THALEA FORMATIONS



Sessions

Groupe 1

27 + 28/03/2025

03 + 04/04/2025

Groupe 2

15 + 16/05/2025

05 + 06/06/2025

Groupe 3

25 + 26/09/2025

09 + 10/10/2025

Groupe 4

06 + 07/11/2025

27 + 28/11/2025



Durée

28 heures / 4 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Connaître les différentes manifestations des TED / TSA
- Connaître les différents modes de prise en charge (en lien avec les recommandations 2018 de l'HAS)
- Définir les différents troubles du comportement chez la personne autiste
- Analyser les causes de ces troubles du comportement-problème
- Connaître les différents modes d'accompagnement
- Favoriser l'émergence d'une pratique cohérente, partagée par l'ensemble des équipes



Programme, contenu et progression pédagogique

- Présenter aux participants les textes et recommandations de l'HAS et de l'ANESM
- Présenter les diagnostics et les évaluations fonctionnelles détaillées, les échelles et tests à utiliser (ADOS, ADI, AAPEP, CARS, EFI...)
- Apporter des connaissances théoriques et pratiques
- Aborder les particularités des personnes avec autisme (cognitives, sensorielles...), ainsi que les troubles de la communication
- Prévenir et gérer les comportements inadaptés
- Apprendre à construire un projet personnalisé d'intervention
- Permettre aux soignants d'engager une prise en charge spécifique
- Analyser les situations qui questionnent



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint et mises en situation



Publics concernés

Professionnels des structures sanitaires et SAMSAH intervenant auprès de personnes vivant avec des troubles psychiques et souhaitant intégrer ce soin de réhabilitation psychosociale dans leur pratique

Inscription préférable d'au moins 2 professionnels d'une même équipe.



Prérequis

Connaissance du handicap psychique et formation aux principes de base de la réhabilitation psychosociale.



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe du C3RB



Sessions

1 – 27/05/2025



Durée

**7 heures / 1 journée
De 9h00 à 17h00**



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Comprendre le Michael's Game et savoir l'animer.



Programme, contenu et progression pédagogique

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

Comprendre le contexte et les aspects théoriques qui sous-tendent l'utilisation du « Michael's Game »

- Définir la notion de handicap psychique,
- Définir la notion de rétablissement et intégrer dans sa pratique professionnelle une posture orientée rétablissement,
- Connaître la notion de réhabilitation psychosociale,

Situer le Michael's Game au décours du parcours de rétablissement de la personne concernée par les troubles psychiques,

Comprendre les principes théoriques fondamentaux du « Michael's Game »,

- Connaître les objectifs et indications du Michael's Game,
- Savoir animer le « Michael's game » en adoptant la posture professionnelle adéquate.



Moyens pédagogiques et techniques

Cours magistral et mises en situation



Publics concernés

Personnel soignant, personnel médical, assistants de services sociaux et psychologues



Prérequis

Avoir suivi la formation ETP (42 heures)



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe CREFAP



Sessions

1 – 02/10/2025



Durée

**7 heures / 1 journée
De 9h00 à 17h00**



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Former les professionnels de santé à la mise en place du programme d'éducation thérapeutique « Partageons Nos Savoirs »
- Renforcer les aptitudes à poser un diagnostic éducatif spécifiquement à l'entourage
- Renforcer les aptitudes à mener une l'évaluation spécifique du programme
- Former les professionnels de santé à l'animation du programme d'éducation « Partageons Nos Savoirs »
- Apporter des connaissances générales sur l'accompagnement des familles touchées par la maladie psychique d'un proche
- Mieux appréhender l'animation de groupe des familles



Programme, contenu et progression pédagogique

- Définir les grands principes en matière de protection juridique des majeurs
- Comprendre la finalité des mesures de protection, identifier les différents régimes de protection et les acteurs (familles, professionnels mandataires)
- Maîtriser la procédure (signalement, demande, décision judiciaire)
- Connaître les droits des personnes protégées
- Identifier le périmètre d'intervention du Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (rôle, prérogatives et obligations, responsabilités)
- Connaître les nouvelles dispositions légales en matière de santé et de consentement
- Comprendre les spécificités du service des majeurs protégés dans le quotidien d'un établissement de santé



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, vidéos, mises en situation, quizz



Publics concernés

Professionnels des structures sanitaires et médico-sociales intervenant auprès de personnes vivant avec des troubles psychiques et souhaitant mettre en œuvre la démarche PSI dans leur structure.

Inscription préférable d'au moins 2 professionnels d'une même équipe.



Prérequis

Connaissance du handicap psychique et formation aux principes de base de la réhabilitation psychosociale.

Engagement à un travail personnel entre les deux sessions.



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe du C3RB



Sessions

1 – 20/05/2025



Durée

7 heures / 1 journée

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Comprendre et savoir mener la démarche de PSI.



Programme, contenu et progression pédagogique

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Comprendre le contexte et les aspects théoriques qui sous-tendent la démarche de PSI

- Définir la notion de handicap psychique,
- Définir la notion de rétablissement en santé mentale et intégrer une posture professionnelle orientée rétablissement,
- Connaître la notion de réhabilitation psychosociale,

Comprendre et savoir mener la démarche de PSI :

- Connaître les principes du bilan éducatif partagé,
- Comprendre les étapes de co-construction du PSI.

Utiliser les supports du PSI dans une posture orientée rétablissement.



Moyens pédagogiques et techniques

Cours magistral et mises en situation.

Pratiques systémiques et thérapies Familiales – cycle long



Publics concernés

Les agents contractuels et titulaires tous grades confondus

Les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, de l'éducation, de la relation d'aide, de l'accompagnement de la personne et de la famille (secteurs de la protection de l'enfance, le handicap, l'addictologie, la psychiatrie et santé mentale, les services sociaux et d'hébergement, ...)



Prérequis

Une priorité sera donnée aux personnes ayant suivi une sensibilisation aux Pratiques systémiques et thérapies familiales. Si les personnes n'ont pas suivi cette sensibilisation, il pourrait alors leur être proposé un travail en amont (lecture, documentation etc.).

Modalités d'inscription :

Se référer à la NI 2024-112



Formateurs

Organisme PEGASE PROCESSUS



Sessions

2025– 03 + 04 + 05/03/2025

14 + 15 + 16/05/2025

17 + 18 + 19/09/2025

15 + 16 + 17/11/2025

10 + 11 + 12/12/2025

2026 – en cours de planification

6 sessions de 3 jours



Durée

105 heures / 33 journées

Sur 2 ans

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Cette formation est inspirée des principaux courants des thérapies familiales et des développements actuels des pratiques systémiques appliquées au travail social, éducatif ou psychiatrique. Elle contient 33 jours (soit 231h) pour les deux ans de formation.

Le processus d'acquisition, de compréhension et d'intégration des bases philosophiques, éthiques, historiques et théoriques systémiques s'effectuera au cours des 2 années avec :

- Exploration des grands courants systémiques
 - Exploration des dynamiques familiales fonctionnelles et dysfonctionnelles
 - Exploration du propre génogramme des professionnels
 - Exploration des ressources présentes dans leurs systèmes institutionnels
 - Observation d'une séquence de thérapie (vidéo)
- Un accent particulier est mis sur les approches centrées sur les solutions



Programme, contenu et progression pédagogique

Programme détaillé dans la NI 2024-112, ou disponible sur demande au service Formation Continue



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

Prévention des situations à risque et gestion des états de crise

OMEGA INITIALE



Publics concernés

En 2025 : Professionnels des Pôles PHUPA, G09 et PRPACS, tous grades confondus



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme IRAP SANTÉ



Sessions

Groupe 1

21 + 22 + 23 + 24/01/2025

Groupe 2

25 + 26 + 27 + 28/02/2025

Groupe 3

04 + 05 + 06 + 07/03/2025

Groupe 4

01 + 02 + 03 + 04/04/2025

Groupe 5

17 + 18 + 19 + 20/06/2025

Groupe 6

16 + 17 + 18 + 19/09/2025

Groupe 7

07 + 08 + 09 + 10/10/2025

Groupe 8

04 + 05 + 06 + 07/11/2025

Groupe 9

09 + 10 + 11 + 12/12/2025



Durée

28 heures / 4 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Cette formation vise à développer chez les professionnels des habiletés et modes d'intervention pour prévenir les situations à risques, pacifier les états de crise et assurer sa sécurité comme celle des patients en situation d'agressivité.



Programme, contenu et progression pédagogique

Améliorer sa pratique professionnelle dans le repérage des situations de violence

- Identifier les situations à risque au sein de son milieu de travail
- Choisir et prendre les dispositions nécessaires pour une protection physique appropriée pour le professionnel et le patient

Mettre en œuvre les conduites à tenir dans le respect de l'éthique professionnelle et soignante

- Communiquer efficacement avec ses collègues de travail, le groupe d'intervention d'urgence dans l'objectif de résoudre la crise
- Sélectionner et appliquer le mode d'intervention verbal et psychologique le plus approprié
- Mettre en œuvre la pacification, une démarche centrée sur la personne
- Garantir la qualité des soins dispensés en respectant la dignité des personnes soignées
- Renforcer la qualité de vie au travail et optimiser les compétences mobilisées



Moyens pédagogiques et techniques

La formation est dispensée par un binôme de professionnels experts en la matière, en interaction avec les participants.

Aussi, tout au long de la formation alternent : des moments d'échanges et de partages autour du vécu professionnel des participants, du travail en équipe, de la réflexion individuelle, des apports théoriques, des apports d'outils et de méthodes, des jeux de rôles et des mises en situations professionnelles favorisant l'apprentissage, des démonstrations et de la mise en pratique de gestes physiques.

Prévention des situations à risque et gestion des états de crise OMEGA CONSOLIDATION



Publics concernés

Personnels soignants, administratifs, et techniques des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux



Prérequis

Avoir suivi la formation Gestion des états de crise - OMEGA initial



Formateurs

Organisme IRAP SANTÉ



Sessions

Groupe 1

17/03/2025

Groupe 2

16/06/2025

Groupe 3

06/10/2025

Groupe 4

08/12/2025



Durée

7 heures / 1 journée
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Permettre aux participants de :

- Consolider les outils Oméga,
- Partager leurs expériences en lien avec les outils de la formation Oméga,
- Améliorer leurs pratiques professionnelles dans le cadre de la gestion des risques, (Évènements indésirables liés aux soins),
- Avoir un questionnement en matière de prévention de la gestion des risques.



Programme, contenu et progression pédagogique

Pour les professionnels qui participent à leurs premières journées de consolidation :

Les formateurs aborderont 4 à 5 thèmes vus en formation initiale au maximum pour la journée.

Les formateurs partiront des souvenirs des participants et reprendront les contenus si nécessaire :

- Un thème devrait porter sur les techniques physiques (deux dégagements et la ceinture simple)
- Un sur la pacification de crise (phrase d'introduction, reflet de sentiment...)
- Un sur le retour post-événement (révision des éléments clés)
- Un thème relatif à un événement vécu pour lequel une intervention Oméga a été appliquée. (Animation retour sur expérience)
- Situation de travail et analyse de risque



Moyens pédagogiques et techniques

Les formateurs se situeront ici dans un rôle d'évaluation des pratiques suite à la formation initiale afin d'identifier les problématiques liées à la clinique, aux organisations, à l'architecture, à l'ergonomie.

Cette posture devra faciliter les réajustements et permettra de procéder à l'évaluation et à la validation de la compétence OMEGA France - Gestion des états de crise.

Prévention du risque suicidaire

Module évaluation et orientation

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Professionnels de santé (médecins, psychologues, infirmiers...) et travailleurs sociaux formés à l'entretien clinique, issus des services de santé, médico-sociaux et éducatifs, et libéraux susceptibles d'être au contact d'une population à risque suicidaire.



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR



Sessions

Groupe 1

16 + 17/06/2025

Groupe 2

20 + 21/03/2025

Groupe 3

22 + 23/05/2025

Groupe 4

02 + 03/10/2025

Groupe 5

12 + 13/11/2025



Durée

14 heures / 2 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Repérer les signes de souffrance psychique chez un individu
- Envisager l'hypothèse d'une crise suicidaire et savoir repérer son existence
- Discuter des représentations concernant le suicide, repérer les freins à la détection
- Réaliser et transmettre une triple évaluation du potentiel suicidaire : Urgence, Dangerosité, Risques et Protection
- Accompagner et orienter la personne en situation de crise suicidaire de manière adaptée au sein d'un réseau construit et lisible
- Se sensibiliser à ses propres limites et comment se préserver
- Etre en lien avec des personnes formées aux autres modules (Intervention de Crise et Sentinelles)



Programme, contenu et progression pédagogique

Les thématiques suivantes seront abordées pendant les deux jours de formation :

- Contexte général
- Connaissances communes sur le suicide et préalables
- Crise et crise suicidaire
- Évaluation du potentiel suicidaire
- Conditions relationnelles à l'évaluation
- Orientations
- Populations spécifiques
- Articulation avec les autres dispositifs



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, vidéos, mise en situation, quizz

Prévention du risque suicidaire

Module intervention de crise

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Médecins, internes, infirmiers, IPA, ou psychologues ayant une pratique professionnelle régulière au contact de personnes en crise psychique dont suicidaire.



Prérequis

Travailler dans le champ sanitaire.



Formateurs

Formateurs CHGR



Sessions

Groupe 1

24 + 25/02/2025

Groupe 2

22 + 23/04/2025

Groupe 3

10 + 11/06/2025

Groupe 4

13 + 14/10/2025

Groupe 5

08 + 09/12/2025



Durée

14 heures / 2 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Distinguer l'état de la personne (vulnérabilité, état de crise),
- Évaluer au moyen d'une investigation clinique adéquate l'urgence (imminence du passage à l'acte) le degré de dangerosité (léthalité du moyen), et de risque de passage à l'acte,
- Faire baisser l'intensité de la crise,
- Prévenir le passage à l'acte,
- Organiser la prise en charge à court terme en fonction de la nature de la crise.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Module 1 : À propos de la crise : identifier les différentes phases de progression de la crise,
- Module 2 : La typologie de la crise, distinguer les types de crise,
- Module 3 : Le développement de la vulnérabilité et l'évaluation de la crise : repérer les facteurs de risque et les facteurs de protection influençant la crise,
- Module 4 : La pratique de l'intervention de crise, appliquer les opérations de l'intervention de crise.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, vidéos, mises en situation, quizz



Publics concernés

Personnel soignant, médical, paramédical et administratif travaillant auprès de patients.



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe du PAP



Sessions

Groupe 1

02 + 03 + 04/04/2025

Groupe 2

06 + 07 + 08/10/2025



Durée

21 heures / 3 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 14 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Améliorer les compétences en addictologie des professionnels du CHGR.

Objectifs spécifiques :

- Ajuster la posture professionnelle et interroger les représentations.
- Identifier les spécificités de l'accompagnement des patients en addictologie.
- Connaître les concepts généraux de l'addictologie et de la réduction des risques et des dommages.
- Améliorer les connaissances des addictions avec ou sans produits et leurs retentissements somatopsychiques.
- Améliorer la connaissance du réseau en addictologie au sein et en dehors du CHGR.
- Appréhender les traitements de substitution aux opiacés (TSO).



Programme, contenu et progression pédagogique

- Définition des concepts en addictologie
- Fonctionnement des prises en charge
- Connaissances sur l'alcool, les autres substances, les traitements de substitution aux opiacés



Moyens pédagogiques et techniques

Cas cliniques, Powerpoint

Prise en charge de la douleur en Psychiatrie

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Tout professionnel de santé exerçant auprès des patients adultes



Prérequis

Exercer auprès de patients adultes en Psychiatrie



Formateurs

Formateurs CHGR membres du CLUD



Sessions

Groupe 1

27/02/2025

Groupe 2

24/04/2025

Groupe 3

12/06/2025

Groupe 4

02/10/2025



Durée

7 heures / 1 journée

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

La formation vise à développer les compétences des professionnels de santé mentale dans la reconnaissance, l'évaluation et la prise en charge globale et personnalisée de la douleur chez les patients adultes, en intégrant les dimensions médicales, juridiques, éthiques et relationnelles.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Permettre aux participants de repérer la douleur en santé mentale (chez patients communicants/ dyscommunicants).
- Analyser les mécanismes physiopathologiques de la douleur
- Savoir reconnaître les différents types de douleur
- Présenter le cadre juridique et les missions du CLUD.
- Prendre en compte les objectifs de la certification (pratiques exigibles prioritaires)
- Présenter des différents outils d'évaluation (kit d'évaluation de la douleur du CHGR) et de transmissions orales et écrites – dossier informatisé patient et fiches protocoles sur intranet CHGR
- Décrire les spécificités de la prise en charge de la douleur (aigüe et chronique) en santé mentale en fonction de certaines pathologies psychiatriques
- Décrire les traitements médicamenteux (pharmacologie) et non médicamenteux validés et proposés au CHGR.
- Sensibiliser aux : droits, information et éducation du patient/son entourage.
- Reconnaître et accepter les limites soignantes.
- Présenter la prise en charge de la douleur en fin de vie (protocoles, convention)



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

Prise en charge du sevrage tabagique en Psychiatrie

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Médecins généralistes, Psychiatres, Internes, Cadres de santé, Infirmiers, Aides-soignants, Assistants socio-éducatifs, Psychologues



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe du PAP



Sessions

Groupe 1

15/05/2025

Groupe 2

16/10/2025



Durée

7 heures / 1 journée

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

L'objectif pédagogique principal de la formation est de développer les compétences des professionnels de santé pour accompagner efficacement et spécifiquement les patients de psychiatrie dans leur démarche de sevrage tabagique, en prenant en compte les particularités cliniques, psychologiques et thérapeutiques de cette population.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Sensibiliser les professionnels du CHGR à la prise en charge du tabac dans les pôles cliniques
- Connaître les spécificités du fumeur en psychiatrie
- Connaître les fondamentaux du sevrage tabagique
- Réduire le tabagisme passif du professionnel
- Tendre vers un hôpital sans tabac



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, informations sur la vapoteuse au CHGR, sur les projets de la tabacologie de liaison, sur le CBD, échanges autour de cas cliniques et cas concerts.

Programme BREF

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Le programme « BREF » est un programme de psychoéducation à destination des proches de personnes souffrant de troubles psychiatriques.



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe CREFAP



Sessions

Groupe 1

06/02/2025

Groupe 2

14/03/2025

Groupe 3

01/04/2025

Groupe 4

24/06/2025

Groupe 5

11/09/2025

Groupe 6

14/10/2025

Groupe 7

27/11/2025

Groupe 8

09/12/2025



Durée

7 heures / 1 journée

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 30 participants

Par session



Lieux

CHGR



Objectifs pédagogiques

- Comprendre le fonctionnement du programme « BREF »,
- Acquérir les compétences de base pour la mise en œuvre du programme « BREF »,
- Pouvoir articuler le programme avec les partenaires locaux (associations de patients et de familles).



Programme, contenu et progression pédagogique

- Présentation générale du programme et des objectifs,
- Les points de vue non soignants sur le programme,
- L'utilisation des cartes illustrées,
- Discussion sur les partenariats, les informations et orientations,
- Intérêt du suivi post programme, mise en pratique,
- Les procédures organisationnelles,
- Pratiques et échanges en groupes,
- Évaluations et participations à un programme de recherche.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, mise en situation, quizz.

Protection juridique des Majeurs protégés

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Tout professionnel



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR et intervenants ponctuels



Sessions

1 – en cours de planification



Durée

7 heures / 1 journée
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Apporter des connaissances de base indispensables pour maîtriser le dispositif de protection juridique des majeurs
- Se mettre à jour des nouvelles règles applicables au patient sous protection
- Comprendre le rôle et la place des différentes parties prenantes à la mesure de protection
- Faciliter le partenariat entre les acteurs du soin et ceux de la protection juridique des majeurs



Programme, contenu et progression pédagogique

- Définir les grands principes en matière de protection juridique des majeurs
- Comprendre la finalité des mesures de protection, identifier les différents régimes de protection et les acteurs (familles, professionnels mandataires)
- Maîtriser la procédure (signalement, demande, décision judiciaire)
- Connaître les droits des personnes protégées
- Identifier le périmètre d'intervention du Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (rôle, prérogatives et obligations, responsabilités)
- Connaître les nouvelles dispositions légales en matière de santé et de consentement
- Comprendre les spécificités du service des majeurs protégés dans le quotidien d'un établissement de santé



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, film documentaire, étude de vignettes cliniques, apports d'outils pratiques



Publics concernés

Tout public, priorité aux agents non soignant



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR



Sessions

Groupe 1

13 + 14/01/2025

Groupe 2

03 + 04/02/2025

Groupe 3

13 + 14/03/2025

Groupe 4

24 + 25/04/2025

Groupe 5

12 + 13/05/2025

Groupe 6

23 + 24/06/2025

Groupe 7

15 + 16/09/2025

Groupe 8

13 + 14/10/2025

Groupe 9

19 + 20/11/2025

Groupe 10

08 + 09/12/2025



Durée

14 heures / 2 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information.
- Mieux faire face aux comportements agressifs



Programme, contenu et progression pédagogique

La formation apprend comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale.

MODULE 1 : Introduction à la santé mentale et aux Interventions - Premiers Secours en Santé Mentale - Dépression

MODULE 2 : Plan d'action PSSM pour la dépression et la crise suicidaire - Troubles anxieux

MODULE 3 : Plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et choc post traumatique - Troubles psychotiques

MODULE 4 : Plan d'action PSSM pour les troubles psychotiques - Trouble lié à l'utilisation de substances - Plan d'action PSSM pour le trouble lié à l'utilisation de substances

Conclusion



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

Psychiatrie de la personne âgée

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Professionnels des EHPAD et de la MAS –
Personnel soignant non médical



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe PAERPA



Sessions

Groupe 1

06/02/2025

Groupe 2

20/03/2025

Groupe 3

01/04/2025

Groupe 4

06/05/2025

Groupe 5

17/06/2025

Groupe 6

23/09/2025

Groupe 7

09/10/2025

Groupe 8

25/11/2025

Groupe 9

02/12/2025



Durée

7 heures / 1 journée

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Sensibiliser les soignants des EHPAD aux pathologies psychiatriques, afin de s'adapter aux situations rencontrées sur le terrain, avec la distance et la posture adéquate



Programme, contenu et progression pédagogique

- Repérer les attentes et les questionnements des participants ainsi que les difficultés rencontrées
- Mieux comprendre les principaux troubles psychiques, les pathologies psychiatriques associées et leurs manifestations et effets sur les comportements observés
- Identifier la notion de posture professionnelle pour adapter l'accompagnement et la communication



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, vidéos, et cas concrets

Psychiatrie transculturelle



Publics concernés

Personnels soignants du CHGR



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme AFAR



Sessions

Groupe 1

27 + 28 + 29/01/2025

03 + 04/03/2025

Groupe 2

10 + 11 + 26/03/2025

31/03/2025

01/04/2025

Groupe 3

22 + 23 + 24/09/2025

29 + 30/09/2025



Durée

42 heures / 5 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'histoire et l'évolution de l'approche ethnopsychiatrique ;
- La culture d'Afrique subsaharienne ;
- Comprendre l'impact de la migration sur la santé des migrants ;
- Acquérir des repères pour identifier les troubles psychotraumatiques lors de l'accueil des demandeurs d'asile ; appréhender les relations entre les troubles des enfants et la culture d'origine des parents ; comprendre, dans cette situation migratoire, les troubles de la parenté, le processus de deuil, les ruptures familiales, les échecs scolaires ;
- Acquérir de nouveaux outils de travail afin de faciliter la relation soignant-soigné ;
- L'histoire des Gens du voyage en France ; la communauté et de la famille tsigane ; savoir communiquer avec des patients et familles de différentes communautés des Gens du voyage en situation d'accueil, de soins et de conseil ;
- Comprendre le fonctionnement de la société roumaine, le système scolaire et médical ; comprendre le fonctionnement de la société syrienne, le système scolaire et médical ;
- La culture en Asie ;
- Comprendre le poids de la représentation culturelle dans la prise en charge du patient et de sa famille.



Programme, contenu et progression pédagogique



Moyens pédagogiques et techniques

Exposés théoriques, apports didactiques et les temps d'échanges, activité d'analyse des pratiques professionnelles, séances de débriefing sur le vécu, attitudes et contre attitudes, discussions interactives et échanges à partir des pratiques.

Repérage, évaluation et axes de prise en soins du psychotraumatisme

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Psychiatres, psychologues, médecins, infirmiers en psychiatrie



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe CRPB



Sessions

Groupe 1

05/02/2025

Groupe 2

10/06/2025

Groupe 3

15/10/2025



Durée

7 heures / 1 journée

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Identifier la clinique du psychotrauma dans ses différentes expressions et la temporalité,
- Repérer les personnes à risque et initier une prise en charge,
- Acquérir des compétences en psychopédagogie du psychotraumatisme.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Généralités sur Trouble de Stress Post Traumatique Epidémiologie du TSPT,
- Neurobiologie du trouble de stress post traumatique,
- Dépistage du TSPT simple et TSPT complexe,
- Dissociation,
- Les comorbidités,
- Évaluation, échelles psychométriques,
- Les différentes techniques de prise en charge spécifique du psychotraumatisme,
- Les outils de stabilisation,
- Préconisations pharmacologiques.



Moyens pédagogiques et techniques

Powerpoint, vidéos, mise en situation, quizz

Sensibilisation aux soins En Santé Mentale



Axes Institutionnels



Publics concernés

Professionnels ASH et personnels soignants



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme IFSO



Sessions

1 – 05+06+07/05/2025



Durée

21 heures / 3 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Développer ses savoirs sur les pathologies en santé mentale et les troubles du comportement ainsi que ses capacités d'analyse afin de s'adapter aux situations difficiles rencontrées sur le terrain, avec la distance et la posture nécessaires.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Repérer les attentes et les questionnements des participants, ainsi que les difficultés rencontrées.
- Identifier ses représentations et ses comportements dans la relation aux personnes atteintes de troubles psychiques ou du comportement.
- Mieux comprendre les principaux troubles psychiques, les pathologies psychiatriques associées et leurs manifestations et effets sur les comportements observés.
- Identifier les signes (physiques et psychiques) observables pour apprécier l'état clinique d'un usager et reconnaître les risques potentiels liés à sa pathologie psychiatrique.
- Comprendre l'organisation sectorielle au niveau du CHGR et les différentes modalités d'entrée des patients/usagers.
- Appréhender la notion de parcours du patient en souffrance psychique dans une démarche qualitative.
- Identifier la notion de posture professionnelle pour adapter l'accompagnement et la communication.
- Mieux se situer en qualité de professionnel non soignant auprès du public accueilli, orienté et accompagné et au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- Favoriser les échanges entre les agents autour des pratiques quotidiennes.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

Sensibilisation au psychotraumatisme



Publics concernés

Tous les professionnels pouvant être confrontés à des victimes de violences ou autres événements traumatogènes (santé, judiciaire, social, éducation ...)



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe CRPB



Sessions

Groupe 1

04/02/2025

Groupe 2

17/06/2025

Groupe 3

07/10/2025



Durée

3.5 heures / 0.5 journée

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

Groupe 1 : IFPS CHGR - Rue du Bois Perrin Rennes

Groupe 2 : EPSM Caudan Lorient

Groupe 3 et 4 : Auditorium des archives départementales Rennes



Objectifs pédagogiques

- Acquérir des connaissances de base sur le sujet du psychotraumatisme
- Définir ce qu'est un événement potentiellement traumatique
- Réaction immédiate adaptée / Stress aigu / TSPT
- Connaître les facteurs de risques et les facteurs protecteurs
- Repérer les principaux signes cliniques du trouble de stress posttraumatique
- Les spécificités chez l'enfant
- Comprendre la dissociation
- Accueillir la parole : connaître quelques outils de stabilisation
- Connaître les différentes techniques de PEC spécifiques du psychotraumatisme Orienter la personne grâce à la carte des possibles : mind map des parcours de soin possibles



Programme, contenu et progression pédagogique

Cette formation est une sensibilisation aux notions de troubles de stress post traumatique.

Elle permet au participant de s'adapter aux situations rencontrées dans sa pratique quotidienne.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, mises en situation, quizz

Soins psychiatriques sans consentement et mesures d'isolement, contention : maîtriser les règles de mise en œuvre et de suivi

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Personnel médical, soignants, ASE, secrétaires médicales et personnel administratif



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe du PAP



Sessions

Groupe 1

16/03/2025

Groupe 2

16/10/2025



Durée

21 heures / 3 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Connaître les principes réglementaires encadrant les soins psychiatriques sans consentement,
- Échanger sur les organisations retenues au CHGR dans le suivi des soins sans consentement,
- Connaître les principes réglementaires encadrant les mesures d'isolement et de contention,
- Échanger sur les organisations retenues au CHGR dans le suivi des mesures d'isolement et de contention.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Connaître les différents modes d'hospitalisation en psychiatrie
- Identifier les étapes de chaque mode d'hospitalisation,
- Organiser les transferts de patients en soins sans consentement,
- Maîtriser le risque d'irrégularité de la procédure juridique encadrant chaque mode d'hospitalisation,
- Connaître les procédures existantes en matière de soins sans consentement,
- Identifier le rôle des différents acteurs en matière de suivi des soins sans consentement,
- Connaître l'anamnèse de la réforme isolement et contention,
- Maîtriser les principes réglementaires en vigueur définissant le suivi administratif et juridique des mesures,
- Maîtriser le risque d'irrégularité de la mesure d'isolement/contention dans une procédure judiciaire,
- Connaître les procédures existantes en matière de suivi administratif et juridique des mesures,
- Identifier le rôle des différents acteurs en matière de suivi des mesures.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, vidéos et cas concrets, quizz

Soins TCA

Troubles des Conduites Alimentaires

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Psychiatres, Médecins généralistes,
Psychologues, IDE, IPA



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe du PAP



Sessions

Groupe 1

03 + 04 + 05/03/2025

Groupe 2

19 + 20 + 21/11/2025



Durée

21 heures / 3 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Se former à la PEC spécifique des TCA dans
une approche somato-psychique



Programme, contenu et progression pédagogique

- Actualiser les concepts théoriques de la clinique des patients souffrant de TCA (Anorexie-Boulimie)
- Connaître les modèles d'accompagnements spécifiques
- Acquérir des connaissances sur une clinique psychiatrique complexe
- Revoir les bases de la PEC somatique



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint,
vidéos et cas concrets

Soins techniques et soins somatiques



Publics concernés

Personnel soignant infirmier



Prérequis



Formateurs

Formateurs IFPS du CHGR



Sessions

1 – 04/11 + 02/12/2025



Durée

14 heures / 2 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
IFPS, rue du Bois Perrin Rennes



Objectifs pédagogiques

- Actualiser les pratiques professionnelles dans la prise en soin des patients,
- Permettre aux professionnels de pratiquer en simulation afin de développer leurs habilités,
- Comprendre les responsabilités de chacun dans la prise en charge globale et pluri-professionnelle des
- Bénéficiaires de soins.



Programme, contenu et progression pédagogique

Jour 1 :

Accueil et présentation - Introduction

Rappel théoriques : occlusion intestinale, syndrome de levée d'obstacle, sepsis, choc septique, infections acquises/nosocomiales, COVID, douleurs thoraciques

Analyse de situation : infectieux et thermorégulation – élimination : globe vésicale et constipation

Ateliers cliniques : pose de voie veineuse périphérique, pose de sonde urinaire

Conclusion

Jour 2 :

Bilan intermédiaire

Rappels théoriques : constipation, syndrome métabolique, douleur, soins bucco-dentaires

Analyse de situation

Ateliers cliniques : pose de voie veineuse périphérique et PSE – sondage intermittent et utilisation du bladderscan

Analyse de situation : cardiologie et hémodynamique, pneumologie et ventilation

Rappels théoriques : recueil des paramètres vitaux

Conclusion et bilan final



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, ateliers, cas concrets et analyses de situation

Tutorat des élèves aides-soignants



Axes Institutionnels



Publics concernés

Aides-soignants diplômés exerçant des missions d'accompagnement, d'encadrement et d'évaluation auprès des élèves aides-soignants.



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs IFPS



Sessions

Groupe 1

02 + 03/04/2025

Groupe 2

15 + 16/10/2025



Durée

14 heures / 2 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

IFPS, rue du Bois Perrin Rennes



Objectifs pédagogiques

- Mieux comprendre l'esprit et le contenu du référentiel de formation aide-soignant,
- Clarifier la notion de tuteur et identifier ses missions,
- S'approprier le Port folio et accompagner les élèves aides-soignants dans son utilisation,
- Développer des compétences d'évaluation des élèves aides-soignants.



Programme, contenu et progression pédagogique



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, exposé théorique, exploitation en sous-groupe du Port folio et des feuilles d'évaluation

Tutorat des élèves infirmiers



Axes Institutionnels



Publics concernés

Professionnels infirmiers en position de tutorat auprès des étudiants infirmiers.



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs IFPS



Sessions

Groupe 1

06 + 07/11/2025

11 + 12/12/2025



Durée

28 heures / 4 journées

De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Mieux comprendre l'esprit et le contenu du référentiel de formation infirmier,
- Clarifier la notion de tuteur et identifier ses missions,
- Développer des compétences pédagogiques et d'évaluation des étudiants en stage,
- Appréhender l'approche réflexive et la professionnalisation du stage.



Programme, contenu et progression pédagogique



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint



Publics concernés

Tous professionnels du CHGR et extérieurs au CHGR (médecins psychiatres, psychologues, aide médico-psychologiques, infirmiers, aides-soignants, éducateurs sportifs, secrétaires, ...), et étudiants en psychologie.



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR



Sessions

1 – 06/06/2025
2 – en octobre 2025



Durée

3.5 heures / 0.5 journée
De 13h30 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
IFPS, rue du Bois Perrin Rennes



Objectifs pédagogiques

- Ouvrir la réflexion autour d'un thème clinique : créer un espace commun (praticiens, soignants, chercheurs, étudiants) qui favorise la réflexion pluridisciplinaire sur la psychopathologie et les pratiques qui s'y rapportent.
- Mettre en valeur la variété des orientations psychiatriques et psychologiques.
- Partager : des outils concrets, des stratégies cliniques et des tactiques relationnelles.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Session de juin : thématique autour de « l'Urgence »
- Session d'octobre : thématique autour de « la transidentité »



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

AXE 3 : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS



Publics concernés

Professionnels de santé affectés à un Établissement ou service Médico-Social (ESMS) du CHGR appartenant aux professions suivantes :

Aide-Soignant ; Accompagnant Éducatif et Social ; Aide Médico-Psychologique ; Moniteur éducateur ; Éducateur spécialisé



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR



Sessions

0.5 jour organisé selon les besoins de formations, sur site EHPAD ou MAS



Durée

3.5 heures / 0.5 journée
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Site de la MAS ou EHPAD du CHGR



Objectifs pédagogiques

Assurer une aide à la prise médicamenteuse sécurisée auprès des résidents :

- Connaître son rôle et celui des autres intervenants
- Mobiliser les connaissances indispensables à sa pratique professionnelle
- Respecter les règles liées à l'aide à la prise des médicaments : hygiène et sécurité



Programme, contenu et progression pédagogique

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à assurer une aide à la prise médicamenteuse sécurisée auprès des résidents :

Contexte et enjeux de la prise en charge médicamenteuse, circuit du médicament, rôles et responsabilités, procédures, modalités d'administration, règles d'identito-vigilance, situations de troubles de la déglutition, alerter

Mettre en situation ses connaissances et compétences :

Réaliser une aide à la prise chez : un résident ; un résident non communicant ; un patient ayant un trouble de la déglutition

Réaliser une aide à la prise en chambre, Avertir l'infirmier sur une aide à la prise ayant eu des conséquences sur le résident



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, livret de formation, et cas concret

Bionettoyage



Publics concernés

ASH nouvellement recruté



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe EOH



Sessions

Tous les Mardis, en fonction des recrutements



Durée

3 heures
De 13h30 à 16h30



Modalités

Groupe de 6 participants
Par session



Lieux

CHGR
Chambre des erreurs, salle EOH



Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux du risque infectieux en établissement de santé et en établissement médico-social
- Acquérir ou consolider les connaissances en technique d'entretien des locaux
- Connaître le matériel, les produits à disposition au CHGR et savoir les utiliser



Programme, contenu et progression pédagogique

Réaliser un quizz des connaissances en bionettoyage :

- Consolider les connaissances théoriques, au travers des échanges autour des réponses du quizz et de la lecture du livret d'information du bionettoyage

Ateliers pratiques :

- Organiser un local ménage,
- Mettre en application la méthode et la technique d'entretien des surfaces et du sol,
- Savoir préparer les produits (choix adapté, utilisation) et équiper son chariot de ménage,
- Sensibiliser à la gestion des stocks puis à la commande des produits,
- Réaliser la purge des points d'eau quotidiennement,
- Réaliser le relevé des températures eau froide / eau chaude et la saisir sur intranet.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, évaluation post formation

Dispositifs médicaux de nuit

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Formation à destination des professionnels IDE et AS travaillant de nuit en psychiatrie adulte et de l'enfant et l'adolescent n'ayant bénéficié de la formation faite au moment des déploiements de ces équipements de jour.



Prérequis

Être aide-soignant ou infirmier de nuit



Formateurs

Formateurs CHGR du PMTMS



Sessions

1. 23/01/2025
2. 25/02/2025
3. 20/03/2025
4. 22/04/2025
5. 27/05/2025
6. 26/06/2025
7. 23/09/2025
8. 16/10/2025
9. 25/11/2025



Durée

1 heure 45
De 19h30 à 21h15



Modalités

Groupe de 10 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue
Salle BATZ (salle AFGSU, sous les USN
100)



Objectifs pédagogiques

1. Renforcer la compétence des équipes infirmières et aides-soignantes (en fonction de leur référentiel d'activités) de nuit à la bonne utilisation et se ré entrainer à la bonne utilisation de ces 4 DM (Montage/démontage/mise en place /utilisation/désinfection) :

- D'un Défibrillateur Automatique DAE
- D'un appareil à Electrocardiogramme ECG (IDE uniquement)
- D'un aspirateur à mucosité (sur orifice trachéale cicatrisé pour les AS)
- D'un aérosol (non médicamenteux sans modification du débit d'O2 pour les AS)

2. Savoir trouver et s'approprier les modes opératoires des différents dispositifs médicaux à disposition, Rappeler les documents de suivis, de contrôle, de mode opératoires de ces DM :

- Fiche de Contrôle mensuel (ECG, DAE)
- Fiche de Contrôle hebdomadaire (aspirateur à mucosité)
- Fiche d'emprunt
- Mode opératoire



Programme, contenu et progression pédagogique

- Présenter les différents DM existants sur l'établissement
- S'entraîner au bon usage de ces DM
- Savoir trouver dans la gestion documentaire les procédures



Moyens pédagogiques et techniques

DM utilisés sur l'établissement, cas concrets



Publics concernés

Tous les agents utilisant Sillage et/ou GML



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR



Sessions

Tous les jeudis



Durée

0.5 à 1 journée selon le public
De 9h00 à 17h00



Modalités

Inscription tout au long de l'année via les référents SILLAGE à la DDS
Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Permettre aux agents du CHGR d'acquérir un socle de connaissances pratiques et théoriques des logiciels leur permettant de monter en compétence, favorisant le respect des bonnes pratiques visées par l'ETS et socle du guide d'utilisation du DPI.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Sensibiliser à la Sécurité du système d'information et présenter les préalables à l'utilisation du DPI
- Connaître et respecter les règles essentielles de sécurité du système d'information (Charte SI, PSSI, PRA, Procédures dégradées, Identitovigilance, Confidentialité, cybervigilance...)
- Modalités de connexion
- Modalités de définition des habilitations (Profil lié à la fonction) et respect des bonnes pratiques inhérentes aux habilitations données
- Présentation générale et rappel des droits agents définis par fonction
- Mettre en situation réelle des agents par des mises en situations pratiques.
- Ces dernières sont personnalisées au travers d'un parcours patient dédié et en lien avec la profession et le lieu d'exercice des agents.



Moyens pédagogiques et techniques

Utilisation du logiciel, apports théoriques et cas pratiques.

Hygiène alimentaire en milieu hospitalier

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Tout agent en charge de la préparation des repas et de l'entretien des offices (ASH, AS, AES, AMP, ...)



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR



Sessions

Groupe 1

01/04/2025

Groupe 2

03/06/2025

Groupe 3

16/09/2025

Groupe 4

18/11/2025



Durée

3 heures / 0.5 journée

De 13h30 à 16h30



Modalités

Groupe de 10 à 12 participants

Par session



Lieux

CHGR

Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Connaître et respecter les bonnes pratiques d'hygiène
- Connaître et savoir utiliser le bon matériel
- Assurer la traçabilité en utilisant les bons outils



Programme, contenu et progression pédagogique

- Présentation de l'activité de restauration du CHGR
- Présentation de la liaison froide et de la remise en température des plats
- Description des risques potentiels et comment les éviter
- Assurer la traçabilité des activités et les outils mis à disposition dans ce cadre



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, livret de formation

AXE 4 : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Publics concernés

Tout public agent



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateurs CHGR



Sessions

- 1 – 01/04/2025 matin
- 2 – 01/04/2025 am
- 3 – 17/06/2025 matin
- 4 – 17/06/2025 am
- 5 – 16/09/2025 matin
- 6 – 16/09/2025 am
- 7 – 04/11/2025 matin
- 8 – 04/11/2025 am



Durée

3.5 heures / 0.5 journée
De 9h00 à 12h30
Ou 13h30 à 17h00



Modalités

Groupe de 8 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Utiliser de manière efficace le self-service du logiciel Agiletime au quotidien
- Devenir acteur de la gestion de son temps de travail en respectant le référentiel de Gestion des ressources humaines du CHGR
- Connaître ses droits en lien avec le décret du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail
- Connaître l'organisation du travail et sa déclinaison au CHGR
- Connaître et savoir utiliser le self-service du logiciel Agiletime au quotidien
- Comprendre la gestion du temps de travail et les règles de présentisme pour soi-même et ses collègues de travail



Programme, contenu et progression pédagogique

- La base annuelle du temps de travail : l'obligation annuelle du temps de travail pour les agents à temps plein, à temps partiel de jour et de nuit, les congés supplémentaires, les jours fériés, les congés annuels, ...
- Les règles sur le report des congés
- Les autorisations d'absence
- Le compte épargne temps (CET)
- L'acquisition des RTT et RTP



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, manipulations du logiciel Agiletime, quizz, documentation

Analyse de pratiques UEM SESSAD



Axes Institutionnels



Publics concernés

Professionnels des UEM



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme FORMAVISION



Sessions

Planification interne au UEM



Durée

Séance de 2H organisées au sein des UEM jusqu'en mars 2025



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Aux UEM



Objectifs pédagogiques

Les objectifs correspondront précisément au cahier des charges de l'instruction ministérielle n° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016



Programme, contenu et progression pédagogique

Accompagner l'enseignant et le psychologue à la mise en œuvre des outils d'évaluation ;
Appuyer l'équipe dans la rédaction et l'actualisation du programme personnalisé qui décline les objectifs prévus par le PPS et le Projet d'Accompagnement Individualisé de l'enfant ;
Proposer des protocoles d'actions écrits de gestion des comportements problèmes à l'équipe et analyser la situation en contexte ;
Définir et mettre en place le recueil des données utiles à l'équipe (items, fréquence) et les analyser ; (VB MAP, plan de leçon ABA...)
Participer à des temps de concertation réguliers avec l'équipe pour échanger sur des points techniques ou de difficultés ;
Aider à la planification des actions de formation des professionnels de l'équipe et des parents ;
Montrer les gestes relatifs aux techniques comportementales et développementales, réguler les pratiques de l'équipe : observation de chacun des membres dans la mise en œuvre des techniques enseignées pour un retour immédiat et tracé permettant au professionnel de progresser ;
Observer de façon régulière chaque élève et soumettre à l'enseignant un ensemble de préconisations écrites.



Moyens pédagogiques et techniques

Outils d'évaluation, de programmation, de communication, techniques d'enseignement, travail de réflexion, échanges d'expériences, analyses de situation.

Analyse de pratiques PAP



Publics concernés

Ensemble des agents du CSAPA PAP



Prérequis

Chaque participant s'engage dans l'apport de situations professionnelles.



Formateurs

Organisme COLOMBEL PLOUZENNEC



Sessions

Sessions réparties sur l'année pour le CSAPA ENVOL, MELAINE, ESTRAN et IRIS



Durée

1.5 heures chaque mois
De 13h30 à 15h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Au CSAPA



Objectifs pédagogiques

En réponse à l'objectif de la Haute Autorité de Santé de réaliser un accompagnement de qualité et bienveillant, nous proposons un accompagnement des pratiques professionnelles qui soutient les professionnels par une réflexion régulière, à travers des moments dont la vocation est de mutualiser les expériences et l'analyse collective pour trouver le meilleur moyen de surmonter la difficulté rencontrée et, s'il n'en existe pas, de soulager le professionnel qui la rencontre en lui permettant de s'en distancier par la parole.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Disposer d'un espace « Ressource » : Avoir un espace de paroles et d'écoute. Aborder individuellement ou en groupe, des sujets issus de situations professionnelles.
- Échanger dans un cadre sécurisant et soumis au secret professionnel : Exprimer les difficultés ou les questionnements rencontrés dans l'accueil et l'accompagnement des patients et leur entourage
- Redonner du sens à l'exercice de son métier quand parfois, sous la complexité des situations ou la charge de travail, celui-ci se délite.
- Bénéficier de pistes de travail concrètes : Entrevoir des perspectives de réflexion.
- Approfondir les situations de terrain Améliorer les pratiques auprès des personnes accompagnées. Mieux comprendre et ajuster ses interactions, en fonction des besoins et demandes



Moyens pédagogiques et techniques

Analyse de situations professionnelles.

Analyse de pratiques SMPR



Publics concernés

Professionnels du SMPR



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme PLOUZENNEC COLOMBEL



Sessions

Séances réparties par session d'1.5 heure sur les unités.



Durée

1.5 heures par session



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Permettre l'expression, l'échange en tant que professionnel, au titre de sa fonction,
- Accéder à une meilleure compréhension des enjeux des situations rentrées dans l'expérience,
- Questionner les pratiques individuelles et collectives et à prendre de la distance par rapport aux situations vécues,
- Définir et mettre en œuvre un positionnement plus adapté aux situations rencontrées dans l'expérience,
- Permettre un accroissement des compétences individuelles et collectives.



Programme, contenu et progression pédagogique

- L'intervenant délimite le cadre des séances (participants au groupe, déontologie, règles de fonctionnement du groupe, distribution de la parole, confidentialité, ...),
- L'intervenant amène un participant à exposer une situation en lien avec sa pratique, en rapportant les faits du sujet, à cerner la consistance de certains phénomènes et à en dégager une lecture logique, autour de la fonction du symptôme, au-delà du discours ambiant (institutionnel, social, ...). S'élaborent ainsi des pistes de travail,
- L'intervenant amène les participants à repérer leur positionnement professionnel ou subjectif,
- L'exposant situe au groupe ce que l'échange a pu lui apporter.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, étude de situations, pistes de travail, travail de groupe.

Développement Professionnel Personnel et Communication



Axes Institutionnels



Publics concernés

Professionnels de catégories A, B et C de tous services (administratifs, soins et rééducation, médico-sociaux, médicotechniques, médico-social, techniques, logistiques, généraux...)



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme SYNERGIES DCF



Sessions

Groupe unique
14 + 15/01/2025
05 + 06/02/2025
05 + 06/03/2025
03 + 04/04/2025
24 + 25/04/2025



Durée

70 heures / 10 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Cette formation doit permettre aux participants de construire des objectifs de développement personnel et professionnel.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Connaître et se repérer dans les parcours de formation et son évolution professionnelle
- Développer ses capacités d'expression et de communication
- Améliorer ses connaissances générales afin de mieux s'adapter à son environnement professionnel et personnel
- Développer la confiance en soi
- Apprendre et faciliter le travail en équipe
- Renforcer les valeurs (droits et devoirs, laïcité) du service public hospitalier dans une logique d'efficience
- S'inscrire dans une démarche de développement culturel : se poser la question du sens



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint



Publics concernés

Tout professionnel



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme HUPPY



Sessions

1 – 08 - 09 et 22/09/2025



Durée

21 heures / 3 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 15 participants
Par session



Lieux

CHGR

Objectifs pédagogiques

- Comprendre son propre mode de fonctionnement dans des situations déstabilisantes et anxiogènes ;
- S'approprier des techniques d'auto-hypnose simples et efficaces pour gérer au mieux son stress dans les situations du quotidien vécues comme stressantes ;
- Analyser le fonctionnement des autres acteurs concernés pour rétablir une communication professionnelle plus sereine, constructive, moins stressante.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Les mécanismes étiologiques et les manifestations clinique du stress,
- Différence entre « bon » et « mauvais » stress,
- L'analyse transactionnelle du Stress,
- Les mécanismes du stress,
- Ses propres ressources pour ne pas franchir ses limites,
- La communication thérapeutique et son intérêt dans la gestion des émotions :

Techniques de désamorçage de situations de stress pour favoriser une ambiance de travail bienveillante et une qualité de prise en soin du patient et techniques d'autohypnose et de méditation en pleine conscience pour optimiser ses facultés d'adaptation et retrouver/maintenir un état émotionnel stable.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, tests, quizz

Préparation à la retraite



Publics concernés

Tout agent partant en retraite sous un délai de 12 mois.



Prérequis



Formateurs

Organisme FORMAVENIR



Sessions

1 – 03 + 04/11 et 12 + 13/11/2025



Durée

28 heures / 4 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Être clair avec les aspects administratifs de la retraite (démarche, filières, ...),
- Faire valoir ses droits juridiques et fiscaux,
- Aborder sereinement la transmission vie professionnelle et retraite.



Programme, contenu et progression pédagogique

- Les représentations sur la retraite,
- L'administratif et la patrimonial,
- Capital santé,
- Cap sur la retraite



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

AXE 5 : MANAGEMENT - INSTITUTIONNEL

Management médical

La formation au management médical s'intègre dans 3 modules :

Module 1 :

Management qualité – *voir fiche formation à suivre*

Module 2 :

AFEST – *voir fiche formation à suivre*

Module 3 :

Co-développement – *voir fiche formation à suivre*

Module 4 :

Coaching individuel à la demande

(solliciter le service formation continue, Mme JÉGO Morgane, responsable du service Formation Continue)

Management médical

Module 1 :

Comprendre et maîtriser le fonctionnement institutionnel
d'un établissement public de santé
Promouvoir le management par la qualité



Publics concernés

Module ouvert à tous les praticiens et docteurs juniors du CHGR



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme CAPITAN



Sessions

1 – en cours de planification



Durée

21 heures / 3 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Comprendre et maîtriser le fonctionnement institutionnel d'un établissement public de santé,
- Promouvoir le management par la qualité,



Programme, contenu et progression pédagogique

- Adapter les organisations aux attentes des nouvelles générations
- Appréhender le métier de médecin hospitalier (nouveaux contours du métier, conduite du changement)
- L'entretien annuel et la fixation d'objectifs
- Les outils de l'intelligence collective
- Synthèse : élaboration de plan d'actions individuel
- **Intersession**
- Retour d'expériences sur les plans d'actions individuels
- Appréhender la démarche qualité dans les structures hospitalières
- Comprendre les objectifs d'une démarche qualité : la qualité comme levier managérial
- Mettre en œuvre une démarche de gestion des risques (approches, événements indésirables)
- Connaître les pratiques du CHGR en matière de qualité



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

Management médical

Module 2 :

Développer ses compétences managériales
avec l'Action de Formation en Situation de Travail
AFEST



Publics concernés

Chefs de pôles, Chefs de services, médecins ayant des fonctions managériales et/ou institutionnelles et cadres supérieurs de santé, cadres de santé.



Prérequis

Être en position de management



Formateurs

Organisme CAPITAN



Sessions

1 – calendrier planifié pour le groupe 24-25

Pour intégration, se rapprocher du service Formation



Durée

Sessions en cours 24/25



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Renforcer ses compétences managériales par une pédagogie innovante et personnalisée : l'AFEST



Programme, contenu et progression pédagogique

- Connaître les leviers RH du management, clarifier son rôle de manager, Positionnement, définir les indicateurs de réussite,
- Transmettre un message clair et adapter son ou ses interlocuteurs dans différents contextes de travail,
- Se positionner en manager bienveillant quelque-soit la situation professionnelle rencontrée.



Moyens pédagogiques et techniques

Séquences pédagogiques alternant formation collective, mise en œuvre sur le terrain (avec préparation) et suivi individuel tutoré.

Management médical

Module 3 :

Co-développement



Publics concernés

Praticiens hospitaliers uniquement



Prérequis

Aucun



Formateurs

Organisme CAPITAN



Sessions

1 – en cours de planification



Durée

8 demi-journées



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Définition – Adrien Payette et Claude Champagne :

« Le groupe Co-développement professionnel consiste en une approche ouverte, collaborative et appréciative de réflexion sur l'action. Il vise à constituer une communauté de pratiques professionnelles autour d'un nombre restreint de personnes qui veulent se donner le temps et les moyens pour s'entraider et apprendre ensemble afin de devenir plus efficaces. Ces personnes ont pour projet commun d'explicitier leurs meilleurs pratiques et se conseillent mutuellement pour élargir leur compréhension et leurs stratégies d'action à propos de leurs préoccupations, problèmes et projets. »



Programme, contenu et progression pédagogique

- Étude des problématiques d'ordre managériale, relationnelle et organisationnelle,
- Traitement de situations « préoccupation-problème-projet » concrètes et d'actualité relevant de management hiérarchique et/ou transverse, communication interpersonnelle, prise de poste, traitement de situations à forts enjeux, gestion de conflits, lancement et suivi d'un projet.



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint



Publics concernés

Personnel d'encadrement soignant ou non soignant en charge de la planification et du suivi du temps de travail des agents placés sous son autorité.



Prérequis

Aucun



Formateurs

Formateur CHGR de l'équipe GTT



Sessions

- 1 – 13/01/2025 – annulée
- 2 – 18/03/2025
- 3 – 13/05/2025
- 4 – 24/06/2025
- 5 – 09/09/2025
- 6 – 14/10/2025
- 7 – 18/11/2025
- 8 – 16/12/2025



Durée

7 heures / 1 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Utiliser, de manière simple et efficace le logiciel AGILETIME au quotidien

Mettre en œuvre une gestion efficace des organisations de travail



Programme, contenu et progression pédagogique

- Connaître, respecter et faire respecter le décret du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail et sa déclinaison au sein du CHGR
- Connaître, appliquer et évaluer les organisations de travail au CHGR avec notamment l'application et le suivi des règles de présentéisme
- Découvrir, connaître l'environnement et savoir manipuler les différentes fonctions du logiciel Agiletime
- Apprendre à réaliser un planning en fonction de l'activité du service et être autonome



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint, manipulation du logiciel, exercices pratiques

Initiation à la mise en œuvre de l'entretien professionnel annuel, aux lignes directrices de gestion et à l'entretien de formation

FORMATION
CHGR



Publics concernés

Formation destinée aux personnels d'encadrement évaluateurs lors de la campagne 2025



Prérequis

Être en position d'encadrement et évaluateur



Formateurs

Formateurs CHGR de l'équipe Entretien Professionnel



Sessions

1 – 21/01/2025
2 – 28/01/2025
3 – 03/02/2025



Durée

1.5 heures
De 10h30 à 12h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

Cette formation tâchera de répondre aux objectifs suivants :

- Planifier un entretien d'évaluation sur GESFORM EVOLUTION
- Réaliser un entretien professionnel sur GESFORM EVOLUTION
- Réaliser un entretien de formation sur GESFORM EVOLUTION
- Comprendre l'impact de l'entretien professionnel sur l'avancement de grade



Programme, contenu et progression pédagogique

- Rappel du contexte et du cadre réglementaire
- Présentation du bilan de la campagne N-1
- Présentation générale (principe de connexion, de navigation)
- Présentation de la réalisation d'un entretien professionnel et de formation sur l'outil GESFORM Évolution



Moyens pédagogiques et techniques

- Présentation théorique via une vidéo,
- Présentation et réalisation d'un entretien sur base test de GESFORM EVOLUTION,
- Échanges autour de cas concrets proposés par les participants
- Question diverses

Réaliser des entretiens professionnels et de formation. Intégrer dans ses pratiques managériales, le management des compétences



Publics concernés

Tout personnel en situation d'encadrement, y compris personnel médicaux et agents des services RH/formation



Prérequis

En amont de la session, un questionnaire préalable est à compléter et à renvoyer au formateur



Formateurs

Organisme CAPITAN



Sessions

1 – 13 + 14/01/2025
+ RETEX 06/06/2025



Durée

21 heures / 3 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Service Formation Continue



Objectifs pédagogiques

- Identifier compétences, savoir-faire, savoirs et savoir-être Préparer ses entretiens professionnels
- Fixer et présenter des objectifs SMART
- S'approprier les différentes composantes de l'entretien professionnel
- Définir un plan de développement des compétences
- Accompagner à la définition d'un projet professionnel
- Renforcer posture et pratiques professionnelles à partir de retours d'expériences
- Contribuer à la pérennisation d'une démarche métiers-compétences



Programme, contenu et progression pédagogique

J1 et J2 :

- Identifier compétences, savoir-faire, savoirs et savoir-être
- Préparer ses entretiens professionnels
- Fixer et présenter des objectifs SMART
- S'approprier les différentes composantes de l'entretien professionnel
- Définir un plan de développement des compétences
- Accompagner à la définition d'un projet professionnel
- Synthèse et plans d'actions individuels

RETEX

- Renforcer posture et pratiques professionnelles à partir de retours d'expériences
- Contribuer à la pérennisation d'une démarche métiers-compétences
- Synthèse, plans d'actions individuels et évaluation à chaud



Moyens pédagogiques et techniques

Formation-Action privilégiant l'interactivité et la pédagogie active : cas pratiques, jeux de rôle, simulations

AXE 6 : FORMATIONS ET MISES À NIVEAU AUX PROGICIELS

Gérer le fichier commun de structures FICOM



Publics concernés

Contrôleur de gestion, responsable budgétaire, comptable, analytique, cadre financier ou du contrôle de gestion, cadres de pôle, DIM, RH, fonctions supports



Prérequis



Formateurs

Organisme PILAR



Sessions

1 – 25 + 26 + 27/02/2025



Durée

21 heures / 3 journées
De 9h00 à 17h00



Modalités

Groupe de 12 participants
Par session



Lieux

CHGR
Salle Direction Générale



Objectifs pédagogiques

- Mettre en évidence les enjeux et les caractéristiques relatives au fichier structure.
- Donner les éléments d'optimisation et de gestion courante du fichier structure, au service d'une comptabilité analytique de qualité



Programme, contenu et progression pédagogique

- Présentation et panorama général relatif au FICOM,
- Outils recommandés de gestion du fichier de structure,
- Optimiser le fichier structure existant ou le créer,
- Vie courante et gestion quotidienne du fichier de structure,
- Ateliers



Moyens pédagogiques et techniques

Supports pédagogiques, Powerpoint

AXE 7 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Décret n° 2008-824 du 21 août 2008

relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie – F.P.T.L.V. –
de la fonction publique hospitalière

ARTICLE 1er – 4°

La formation professionnelle tout au long de la vie comprend les actions ayant pour objet de permettre aux agents de suivre des études favorisant la promotion professionnelle, débouchant sur les diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la Santé.

Aussi, l'établissement, au travers de ces financements, répondant à un besoin institutionnel identifié annuellement, s'engage au retour de l'agent sur un poste de titulaire sur le grade visé.

L'accès à la titularisation est soumis aux conditions d'accès à l'entrée dans le grade (nomination sur titre, concours), et est précédé d'une période de stagiairisation.

Compte tenu des sélections organisées par la Direction des Soins :

Les agents qui s'engageraient dans une démarche de promotion professionnelle à titre individuel s'exposent à un engagement de servir au sein de l'établissement en cas de financement et à l'éventuelle impossibilité de financement de leur formation et à ne pas être nommés dans le grade de promotion.

Au titre du plan de formation 2025, l'établissement financera les départs en études promotionnelles suivants :

Infirmier – Promotion 2025 - 2028	4 places
Aide-soignant cursus partiel – Promotion 2025 - 2026	1 place
Aide-soignant cursus complet – Promotion 2025 - 2026	2 places
Infirmier en pratique avancée – Promotion 2025 - 2027	2 places
Cadre de Santé – Promotion 2025 - 2026	5 places
Accompagnant éducatif et social – Promotion 2025 - 2026	2 places

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée et réalisée par la Direction des Soins.

Point de contact (renseignement sur modalités et la mise en œuvre de la sélection au financement) :

directiondesoins@ch-guillaumeregny.fr

02 99 33 39 59

02 21 67 71 68

FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER



PUBLIC CONCERNÉ

Les agents sélectionnés au financement par la Direction des Soins.



OBJECTIFS

Obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier en soins généraux.



Favoriser l'émergence d'un nouveau profil infirmier aux caractéristiques suivantes :

- ✓ Un infirmier apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans le domaine préventif, curatif et de réadaptation
- ✓ Un infirmier polyvalent
- ✓ Un infirmier bénéficiant d'une meilleure reconnaissance sociale grâce à un savoir lui permettant d'affirmer une réelle professionnalisation



PRÉREQUIS

Le diplôme d'infirmier étant une étude promotionnelle, tout agent, dont la formation a été financièrement prise en charge, qui obtient le diplôme d'infirmier est soumis à un **engagement de servir au sein de la fonction publique hospitalière**.

La durée de l'engagement de servir est égale au triple de la durée de la formation dans la limite de cinq ans, à compter de l'obtention du diplôme d'infirmier.

Dans le cas où l'agent quitte la fonction publique hospitalière avant la fin de l'engagement de servir, celui-ci devra **rembourser à l'établissement les sommes perçues lors de sa formation**, proportionnellement au temps de service qu'il lui restait à accomplir. Il s'agit donc des frais de traitement et charges.



Sessions

De septembre 2025 à juillet 2028



DURÉE

3 années universitaires



Lieux

IFSI Ille-et-Vilaine



Modalités

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée par la Direction des soins en raison de 4 places pour la rentrée 2025.

FORMATION AU DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT



PUBLIC CONCERNÉ

Les agents sélectionnés au financement par la Direction des Soins.



OBJECTIFS

Obtenir le Diplôme d'État d'Aide-Soignant

- ✓ L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.
- ✓ Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle de soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.
- ✓ Travaillant le plus souvent dans une équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.



PRÉREQUIS

Le diplôme d'État d'aide-soignant étant une étude promotionnelle, tout agent, dont la formation a été financièrement prise en charge, qui obtient le D.E aide-soignant est soumis à un **engagement de servir au sein de la fonction publique hospitalière.**

La durée de l'engagement de servir est égale au triple de la durée de la formation dans la limite de cinq ans, à compter de l'obtention du diplôme D.E aide-soignant.

Dans le cas où l'agent quitte la fonction publique hospitalière avant la fin de l'engagement de servir, celui-ci devra rembourser à l'établissement les sommes perçues lors de sa formation, proportionnellement au temps de service qu'il lui restait à accomplir. Il s'agit donc des frais de traitement et charges.



Sessions

De septembre 2025 à juillet 2026



DURÉE

10 mois



Lieux

IFAS Ille-et-Vilaine



Modalités

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée par la Direction des soins en raison d'1 place en cursus partiel et de 2 places en cursus complet pour la rentrée 2025.

INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE



PUBLIC CONCERNÉ

Les agents sélectionnés au financement par la Direction des Soins.



OBJECTIFS

Obtenir le Diplôme d'Infirmier en Pratique Avancée selon l'exercice fixé par décret n°2018-629 du 18 juillet 2018.

Le nouveau diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (IPA) est une étude promotionnelle conformément à *l'arrêté du 23 novembre 2009 fixant la liste des diplômes et certificats du secteur sanitaire et social acquis en fin d'études promotionnelles.*



L'infirmier exerçant en pratique avancée dispose de compétences élargies, par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'État.

La formation conduisant au D.E d'infirmier en pratique avancée est une formation à temps plein d'une durée de deux ans et conférant le grade de master.

La **première année** (60 ECTS), commune aux 3 mentions, permet aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales et les compétences « socle » de la pratique avancée. Les enseignements (462h) portent principalement sur la clinique, les sciences infirmières, la santé publique, l'éthique et la recherche. Deux mois sont consacrés à un stage.

La **seconde année** (60 ECTS), associe enseignements spécifiques et communs aux 3 mentions (260h), un stage pratique de 4 mois ainsi que la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Elle permet l'acquisition des connaissances et compétences spécifiques à l'exercice en pratique avancée relatives à la mention choisie.

Une **UE d'anglais** est au programme de chaque année du cursus.



PRÉREQUIS

Le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée étant une étude promotionnelle, le financement de la formation et l'obtention du diplôme entraîneront un **engagement de servir au sein de la fonction publique hospitalière.**

La **durée de l'engagement de servir est égale au triple de la durée de la formation dans la limite de cinq ans**, à compter de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.



Sessions

Septembre 2025 à juin 2027



DURÉE

2 années universitaires



Lieux

Université de Rennes



Modalités

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée par la Direction des soins en raison de 2 places pour la rentrée 2025.

FORMATION DES CADRES DE SANTÉ



PUBLIC CONCERNÉ

Les agents sélectionnés au financement par la Direction des Soins.



OBJECTIFS

Obtenir le Diplôme de Cadre de santé

Préparer le futur cadre de santé aux fonctions :

- D'encadrement d'une équipe de soins
- De gestion de la qualité des soins

Développer des connaissances en matière de :

- Gestion des ressources humaines
- Gestion hospitalière
- Pédagogie
- Recherche-action

Développer des aptitudes en matière de :

- Responsabilité
- Initiative
- Créativité



PRÉREQUIS

Le diplôme d'État de Cadre de Santé étant une étude promotionnelle, tout agent, dont la formation a été financièrement prise en charge, qui obtient le D.E cadre de santé est soumis à un **engagement de servir au sein de la fonction publique hospitalière.**

La durée de l'engagement de servir est égale au triple de la durée de la formation dans la limite de cinq ans, à compter de l'obtention du diplôme D.E cadre de santé.



Sessions

Septembre 2025 à juin 2026



DURÉE

1 année universitaire



Lieux

IFCS



Modalités

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée par la Direction des soins en raison de 5 places pour la rentrée 2025.

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL



PUBLIC CONCERNÉ

Les agents sélectionnés au financement par la Direction des Soins.



OBJECTIFS

Obtenir le Diplôme d'Accompagnant Éducatif et social

L'accompagnant socio-éducatif est rattaché à la famille des métiers de l'accompagnement médico-social Il doit être en capacité de :

- Analyser le contexte de vie d'une personne, sa situation et ses besoins,
- Proposer à la personne des activités d'aide, de soutien ou d'éveil et définir les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement,
- Accompagner la personne dans les gestes de la vie quotidienne,
- Conseiller la personne sur des aides techniques (aides visuelles, déambulateur) ou installer le matériel (pose de barrière de protection, réglage de hauteur de table),
- Échanger avec la personne sur son ressenti (mal-être, satisfaction, ...) et l'orienter vers un médecin, assistant de service social, ...
- Renseigner des documents médico-administratifs,
- Collaborer avec l'ensemble des intervenants à la réalisation d'un objectif commun.



PRÉREQUIS

Le Diplôme d'Accompagnant Éducatif et social étant une étude promotionnelle, tout agent, dont la formation a été financièrement prise en charge, qui obtient le diplôme d'AES est soumis à un **engagement de servir au sein de la fonction publique hospitalière**.

La durée de l'engagement de servir est égale au triple de la durée de la formation dans la limite de cinq ans, à compter de l'obtention du diplôme d'AES.



Sessions

Mai 2025 à mai 2026 ou octobre 2025 à octobre 2026



DURÉE

12 à 24 mois répartis en alternance entre les périodes d'enseignement en centre et les stages sur les terrains professionnels



Lieux

Organisme de formation proposant la formation



Modalités

L'accès à la formation est conditionné à une sélection organisée par la Direction des soins en raison de 2 places pour la rentrée 2025.

NOTES

serviceformation@ch-guillaumeregner.fr

